



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**Les lettres
du Président**

**Une cité pour
l'architecture**

TRÉSORERIE GÉNÉRALE

**Politique fiscale
impairs et manques**

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
3,5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 01 44 79 90 30
Fax : 01 48 01 02 52
Internet :
http://www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Marianne Baby
Jean-Michel Drevon,
Émmanuel Guichardaz
Élizabeth Labaye,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03

MGFN p. 2
GMF p. 9
MAE p. 16
Crédit Mutuel
Enseignant p 31
MAIF p 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Carte judiciaire 7

publiques

Le pouvoir d'achat
des Français 8

Vers un service minimum ? 11

éducatives

Les lettres de Sarkozy 13

La réforme des universités 14

culture

Inoguration de la Cité
de l'Architecture 28

rencontre

Marc Restellini, directeur
de la pinacothèque de Paris 30

DOSSIER

Les premières mesures économiques du gouvernement

Plafond fiscal, heures supplémentaires, diminution de l'emploi public : la loi « TEPA » a été votée cet été.



Vidéo surveillance

Le gouvernement annonce un « plan de grande ampleur » d'installation de caméras de vidéo surveillance.



édito

La rigueur revalorisée



Gérard Aschieri

À la veille de la rentrée scolaire les plus hautes autorités ont redoublé d'efforts pour tenter de corriger les propos de Christine Lagarde, qui avait laissé échapper les mots de « plan de rigueur » pour la fonction publique. Le Secrétaire Général de l'Élysée est même allé jusqu'à déclarer qu'en fait il s'agissait d'un plan de « revalorisation ».

Un propos qui relève de l'antiphrase tant la réalité que nous connaissons est celle malencontreusement évoquée par la ministre de l'Économie : des suppressions d'emplois d'une ampleur inégalée, une perte de pouvoir d'achat de tous qui va dépasser les 7 % depuis 2000, un minimum fonction publique qui régulièrement plonge au-dessous du niveau du SMIC. Et lorsque l'on parle des fonctionnaires c'est en général pour souligner

combien ils coûtent au budget de l'État. Jamais pour montrer ce qu'ils apportent au service de tous.

Or s'il est bien indispensable de réduire la dette, pourquoi ne jamais poser la question de savoir s'il est socialement et économiquement plus juste et efficace de supprimer les droits de successions au lieu de recruter et payer des fonctionnaires ?

C'est notre responsabilité de mener aussi ce type de débat ; nos luttes n'en seront que plus efficaces.

Récidive

La loi du 10 août « renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs » instaure des peines minimales obligatoires dès la première récidive pour les crimes et délits passibles d'au moins 3 ans d'emprisonnement. Le juge ne pourra y déroger que sur « décision spécialement motivée ». Cette loi permet aussi la suppression, dans certains cas, de « l'excuse de minorité » qui divise de moitié la peine encourue par les mineurs de plus de seize ans. On ne peut que s'interroger sur le choix de faire de la lutte contre la récidive la priorité absolue, sachant que quatre lois sur la question ont été votées en cinq ans, et qu'une commission de suivi de la récidive a été créée en 2005. Aucun bilan des lois précédentes n'a été effectué ni étude de leur impact sur la surpopulation pénale, source accrue de récidive. Et dans les pays où les peines dites « plancher » ont été pratiquées, leur efficacité est partout contestée.

> CRISE FINANCIÈRE

Un nouveau capitalisme otage de la finance

Au départ de la crise de l'été, la crise de l'immobilier aux États-Unis qui fait éclater la bulle spéculative et provoque l'insolvabilité des ménages pauvres endettés avec des prix hypothécaires à taux très élevé.

Cela aurait pu s'arrêter là (les pauvres perdent leurs logements, les banques spécialistes sont en difficultés), mais du fait de l'irruption de marchés financiers déréglementés et mondialisés, cette crise s'est propagée à l'ensemble du système bancaire et financier international. En effet, les banques américaines ont revendu ces crédits à d'autres institutions financières qui, moyennant finances, ont accepté de prendre le risque à leur place. Il devient impossible de savoir qui a prêté à qui, donc d'estimer les risques pris par les banques. On ne sait pas dans quels placards sont rangés les cadavres.

Le doute s'installe entre banques quand à la mi-août, la BNP annonce qu'elle a trois placards (filiales) concernés, or les banques se



prêtent de l'argent tous les jours pour faire leurs opérations ordinaires de crédit. C'est pourquoi les banques centrales (d'Europe, des USA et du Japon) ont injecté des centaines de milliards de dollars pour éviter la paralysie du système bancaire, des marchés boursiers et de graves répercussions sur l'économie réelle.

Deux leçons peuvent être tirées de cette crise :

1. Du fait de la déréglementation sur les marchés de capitaux, personne ne contrôle rien et personne ne sait où sont les risques. L'opacité est consubstantielle à la déréglementation, elle est au

cœur du système et les appels à la transparence ne servent à rien si on ne s'attaque pas à celle-ci (le premier paradis fiscal c'est Londres, pas les îles Kiribaty).

2. Ce système permet à des investisseurs de prendre des risques sur des placements parce qu'ils espèrent toujours pouvoir refiler le mistigri à d'autres et, s'ils ne trouvent pas d'acheteurs, ils savent que les Banques centrales viendront à leur secours pour éviter l'effondrement de l'économie mondiale.

Et si on suggérait à notre président de s'attaquer à cette prise d'otages là ?

DANIEL RALLET

MÉTIER

L'apprentissage de l'autonomie

Éducatrice de jeunes enfants, Isabel Guidonnet travaille en crèche à Créteil. BEP, école d'auxiliaire de puériculture et huit ans d'expérience, avant de présenter le concours d'éducateur de jeunes enfants dont la formation sera « très psy et très pédagogie active ». Son rôle auprès des enfants est « très différent de celui des auxiliaires de puériculture centrés sur le maternage », de par la responsabilité de l'organisation de l'espace, de la mise en place de nouveaux jeux, de la socialisation des tout-petits, de l'apprentissage de l'autonomie, la préparation à l'entrée à l'école « car, pour grandir il faut apprendre à se séparer ». Elle assure aussi un lien avec les familles : « il faut écouter, déculpabiliser, aider en apportant des réponses spécifiques sur des questions comme le sommeil ou de l'agressivité, mais se garder des réponses toutes faites. » Autre facette du métier :



Isabelle Guidonnet
Éducatrice de jeunes enfants

« être garante de l'organisation, des relations avec des partenaires, avoir un rôle auprès des collègues ». Elle est l'intermédiaire avec « la hiérarchie » quand les pressions exercées pour augmenter le taux d'occupation de la structure viennent alourdir un travail déjà difficile. « Jouer à 4 pattes sur un tapis pendant des années, être sans cesse vigilant à la sécurité, ça use ! ». Son souci de défendre les personnels l'a amenée à assumer des responsabilités syndicales au sein du SDU-CLIAS « Combattre l'injustice, rechercher la tolérance » sont à la base de son engagement ! Mais pour Isabel, « décompresser est indispensable pour garder son objectivité ». Alors, cette amoureuse de la nature sait aussi se consacrer à ses proches et trouver, dans les loisirs créatifs, une manière de faire le plein d'énergie !

Marianne Baby

> TRAVAIL

Tables rondes d'automne

Le gouvernement organise cet automne trois conférences sur les conditions de travail, l'égalité professionnelle, l'emploi et le pouvoir d'achat.



La première conférence concerne les conditions de travail.

Xavier Bertrand, ministre du travail, organise à l'automne trois conférences sur des sujets importants. La première, qui se déroulera le 4 octobre, concerne les conditions de travail, avec l'objectif d'améliorer la prise en compte et la prévention des risques, (cancers professionnels, troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux). La FSU a été auditionnée lors du premier groupe de travail. Elle y a mis en évidence, au travers d'exemples pris dans l'éducation, à l'ANPE ou dans la fonction publique territoriale les logiques managériales qui se développent dans la FP, l'individualisation des carrières, les effets des injonctions répétées, les écarts entre prescription et réalité, ont des effets sur les personnels assez proches de ce qui se passe dans le secteur privé, tout en rappelant l'effet protecteur du statut. Le manque de moyens et de personnels alloués à la prévention et les mauvais fonctionnements des CHS ont été soulignés. Mais c'est bien « le travail qui est malade, c'est donc lui qu'il faut soigner ».

La seconde table-ronde, prévue à la mi-Novembre, traitera de l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes, avec l'objectif de relancer la lutte contre la discrimination salariale. Là encore, la FSU aura à s'exprimer sur un sujet qui lui tient à cœur (un dossier de POUR y a été consacré).

Une troisième conférence, prévue fin octobre devrait être consacrée à l'emploi, au revenu et au pouvoir d'achat, sous l'égide de la ministre de l'Économie et de l'Emploi Christine Lagarde.

La FSU a demandé au ministère de la Fonction Publique que ces questions soient également traitées dans le cadre des tables - rondes qu'il organise.

Autre sujet sensible, le contrat de travail pour lequel le gouvernement a décidé de laisser un peu de temps aux partenaires sociaux, mais avec l'objectif de décisions rapides dans les mois qui viennent. Dans ce cadre devraient être discutées des modalités de rapprochement ou de fusion UNEDIC/ANPE.

ÉLIZABETH LABAYE

Grenelle de l'environnement

Le grand brainstorming sur l'avenir de notre planète est lancé ! Pas moins de 6 groupes de travail réunissent plus de 200 personnes qui représentent en nombre égal l'État, les ONG, les salariés, les collectivités territoriales auxquelles s'ajoutent une cinquantaine de « personnes morales associées ».

C'est à ce titre que la FSU siège au sein du groupe de travail n° 5, groupe intitulé « Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance ». C'est en particulier ce groupe qui est en charge de la réflexion sur l'éducation à l'environnement, le rôle de la recherche et de l'expertise, la participation des citoyens, l'organisation de l'État... Vaste chantier à finaliser avant le 15 septembre après les 4 réunions de chaque groupe de travail. La synthèse des groupes de travail donnera une quinzaine de propositions qui seront soumises au débat lors de 6 réunions publiques, en province. Après le 22 octobre, le chef de l'État fera connaître ses propositions.

OGM

Le 5 septembre une vingtaine de militants de Greenpeace ont marqué avec du colorant alimentaire rouge un champ de maïs transgénique illégal : ce champ ne figure pas sur le registre public du ministère de l'Agriculture, contrairement à la réglementation en vigueur. À travers cette opération, Greenpeace fait la démonstration que les cultures de maïs OGM sont incontrôlables, tant en termes de contamination que de toxicité et maintenant de légalité. L'État doit imposer immédiatement un moratoire sur les cultures en plein champ.

Les choix d'Hortefeux

Le conseil des ministres a adopté mercredi 4 juillet le projet de loi de Brice Hortefeux sur la maîtrise de l'immigration, l'intégration et le droit d'asile. Le texte sera débattu au Parlement lors de la session extraordinaire de septembre. Ce sera la quatrième loi en quatre ans.

Ce projet, (très court, 14 articles) poursuit la même logique que la loi CESEDA votée en juillet 2006. Il donne au nouveau ministère la compétence sur l'OFPRA, qui attribue le statut de réfugié et qui était jusque-là placé sous la tutelle du ministère



des Affaires étrangères officialisant le fait que l'asile est désormais considéré comme une migration parmi d'autres.

Il vise surtout à compliquer davantage le regroupement familial. Le seuil minimum de revenus exigé est fixé entre 1 et 1,2 fois le SMIC (hors allocations).

Les ressortissants étrangers de plus de 16 ans pour lesquels le regroupement familial est sollicité, ainsi que les conjoints de Français, seront soumis dans leur pays de résidence à une « évaluation » de leur « degré de connaissance de la langue française et des valeurs de la République ». Si besoin, ils devront suivre un stage de deux

mois au plus, assuré par les consulats, la formation débouchant sur une attestation de suivi. Faute de centres de formation, les ruraux, les habitants des petites villes, les pauvres, sont éliminés d'avance, ainsi que ceux

qui, non ou peu scolarisés, s'estimeront eux-mêmes inaptes à l'épreuve. Il s'agit bien d'éliminer les plus défavorisés, ceux qui ne seront pas jugés utiles.

L'objectif est clairement annoncé par le ministère : « Aujourd'hui, seulement 7 % des titres de séjour accordés le sont pour des raisons professionnelles. L'un des objectifs du nouveau ministère sera d'encourager l'immigration pour raisons professionnelles et de maîtriser l'immigration familiale ».

CLAUDIE MARTENS

1. Office français pour les réfugiés et apatrides.

L'été d'ATTAC

Avec plus de 500 inscrits, 70 conférenciers l'Université d'été d'ATTAC organisée à Toulouse du 24 au 28 août marque sans doute un redémarrage encourageant de ce mouvement d'éducation populaire après deux années d'une grave crise. Les ateliers étaient organisés autour des sept thèmes : mondialisation solidaire, développement durable, intervention citoyenne, services publics, sécurité économique et sociale, paix, diversité culturelle avec l'objectif de prolonger et améliorer le manifeste altermondialiste. Trois séances plénières ont également été proposées traitant des perspectives et difficultés de l'altermondialisme, du déficit démocratique au sein de l'Union européenne, des alternatives au libre-

échange Les photos et vidéos des débats sont disponibles en ligne sur le site <http://france.attac.org/>.

Dès la rentrée, ATTAC lancera des campagnes fortes autour de trois axes :

- l'urgence écologique liée à la question sociale ;
- la solidarité face aux inégalités ;
- l'autre Europe que nous voulons, écologique, solidaire et démocratique.

Lille : expulsions et régularisations

Sans réponse sur leurs régularisations, des sans-papiers entament une grève de la faim le 15 juin. Violamment expulsés le 1^{er} août de la Bourse du Travail, certains sont mis en garde à vue, d'autres dans des centres de rétention, sept expulsés vers la Guinée.

Le 21 août, 42 des sans-papiers à leur 67^e jour de grève de la faim sont interpellés devant les urgences de Lille, Roubaix et Tourcoing et conduits en garde à vue : 7 sont libérés, 25 envoyés au centre de rétention de Lesquin 10 autres sont envoyés au centre de rétention du Mesnil-Amelot où ils font appel de la décision. Refus de tout dialogue des pouvoirs publics, rupture unilatérale de la préfecture des accords passés en 2004 ont marqué

ce mois d'août alors que les associations et les syndicats tiraient le signal d'alarme depuis plusieurs mois. Face à la détermination des grévistes, au soutien des associations, des syndicats et de la population des propositions des pouvoirs publics ont enfin permis de sortir de l'impasse : retour aux accords de 2004 et octroi d'un titre provisoire de séjour pour les grévistes encore présents sur le territoire avec l'engagement d'un réexamen « bienveillant » de leur situation début septembre. Mais ces engagements ne prennent pas en compte la situation des 13 grévistes expulsés ces dernières semaines dont la FSU exige le retour en France.

C. M.

La carte judiciaire réformée



© BRUMAUD/NAJA

En juin, le projet de réforme de la carte judiciaire a mobilisé professionnels de justice et élus dans des dizaines de villes. C'est la presse qui a mis le feu aux poudres en révélant le risque de suppression de très nombreuses juridictions.

En Moselle, les élus UMP et PS ont écrit à Rachida Dati pour dénoncer l'absence de « critères objectifs » et des « influences politiciennes plus ou moins occultes ». La chancellerie a réagi rapidement, assurant qu'elle n'a « jamais eu l'intention de présenter une carte toute faite. Beaucoup de points sont négociables », sans pour autant communiquer le contenu de son projet.

Pour rationaliser la répartition des tribunaux sur le territoire, qui n'a pas été modifiée depuis 1958 malgré des évolutions démographiques importantes, le principe visé par l'UMP consiste à ne garder qu'une cour d'appel par région, et un tribunal général d'instance (TGI) par département.

La France dispose actuellement de

35 cours d'appel et de 181 TGI : la réforme supposerait de supprimer un tribunal sur 2 et 12 cours d'appel. Les petites juridictions sont particulièrement menacées. La concentration de la Justice dans les grandes villes et la spécialisation des tribunaux peut-elle répondre à la nécessité d'améliorer le fonctionnement de la justice? Le seuil d'activité d'un tribunal peut-il être le seul critère d'évaluation de son utilité?

L'Union Syndicale de la Magistrature, majoritaire, souligne la priorité à un rétablissement d'un fonctionnement matériel normal : il manque des centaines de postes dans les greffes, certains tribunaux ont des années de

retard dans la saisie des jugements...

Moyens, temps des procédures, expertises mais aussi proximité des lieux de justice pour les citoyens doivent nécessairement être pris en compte.

Un comité de pilotage, chargé d'organiser la consultation, a été mis en place fin juin et doit rendre des conclusions au 30 septembre. À Tarbes déjà la FSU, a été appelée à donner son avis. La réforme sera appliquée progressivement à partir du 1^{er} janvier 2008.

Deux autres chantiers doivent également s'ouvrir :

- la création de « maisons de service public de la justice et du droit », notamment dans les banlieues

- où les citoyens devraient trouver des services de conciliation, de médiation civile et pénale, de consultation juridique et un guichet unique du greffe

- la numérisation des procédures, qui permettrait aux avocats de suivre en ligne l'état de leur procédure.

MARIANNE BABY

Suez-GDF

Malgré les grandes déclarations du candidat-président la fusion annoncée, contre toute attente, avec Suez, qui se séparerait partiellement de son pôle environnement (ce qui permettrait à l'État de ne pas avoir à verser de soulte financière aux actionnaires de Suez) représente bien une privatisation de Gaz de France. « Le nouveau montage installerait de fait un nouvel opérateur à dominante privée dans le domaine énergétique directement en concurrence avec l'opérateur public EDF. » dénonce la CGT. Les usagers et l'industrie seraient les premières victimes de cette privatisation qui condamne le principe même des tarifs administrés. La concurrence exacerbée entre EDF et ce nouvel ensemble GDF-Suez ferait aussi exploser le Service public de la distribution aujourd'hui commun aux deux entreprises publiques.



Des discours et des actes



Le premier ministre a donné en juillet le coup d'envoi d'une « véritable révolution dans la réforme de l'État. » La révision générale de nos politiques publiques - RGPP - est censée donner le « coup d'accélérateur décisif » à tous les projets de modernisation administrative qui se sont succédés depuis 20 ans, « rationalisation des choix budgétaires », puis « stratégies ministérielles de réforme », puis « plans de modernisation », et enfin « audits de modernisation ». « On pourrait penser que notre but inavoué serait de procéder à une réduction aveugle des dépenses publiques. Or c'est tout le contraire :

nous voulons rendre à l'État sa capacité d'action. » Évidemment les annonces de suppressions massives de postes de fonctionnaires viennent médiatement rappeler la réalité de cette politique. Mais comme il faut absolument convaincre que le changement n'est pas que dans les discours le ministre de la Fonction Publique Eric Woerth a annoncé dans la foulée¹ « quatre engagements » et trois conférences.

Une conférence, le 1^{er} octobre, sur les attentes et valeurs du service public avec les usagers, les parlementaires, les collectivités. Un livre vert rassem-

blera les conclusions en juin. Le 8 sur la mobilité dans les fonctions publiques ; le 15 sur les salaires et le pouvoir d'achat associant le collège des employeurs territoriaux et les représentants des établissements hospitaliers traitera, « sans contester toute mesure générale » de la liaison entre pouvoir d'achat et amélioration du service public : des fonctionnaires moins nombreux mais mieux payés, selon leur mérite. Et le 21 octobre une dernière sur le dialogue social. Comme l'a dénoncé la FSU on ne voit là aucune réponse aux attentes exprimées par l'ensemble des organisations syndicales pas plus qu'aux problèmes réels de la Fonction Publique. En particulier les questions de la précarité sont totalement esquivées. Dans ces conditions il semble urgent que les organisations syndicales, avec les usagers et les élus des collectivités territoriales fassent entendre, avec force leurs propositions et exigences.

JEAN-MICHEL DREVON

1. Discours du 17 juillet au CSFP <http://www.comptes-publics.gouv.fr/discours->

Pas d'état de grâce

Les Français se montrent particulièrement insatisfaits de l'action de Nicolas Sarkozy sur le pouvoir d'achat. Ce mécontentement et l'inquiétude face aux hausses des prix permettront-ils au mouvement syndical de se rassembler sur ce dossier ? C'est en tout cas en commun que les huit fédérations syndicales de fonctionnaires se sont adressées au ministre du budget, des comptes publics et de la Fonction Publique, lequel n'entend pas tenir de négociation salariale dans les prochains mois.

Aucune revalorisation indiciaire n'est intervenue au titre de 2007, l'augmentation de février (+ 0,8 %) ayant été présentée par le gouvernement comme le solde des comptes 2006, alors que la hausse des prix est voisine de 1 % fin juillet. Au 1^{er} juillet, il a donc fallu porter le minimum de trai-

tement à l'indice majoré 283 (1080 euros mensuels nets) pour éviter qu'il ne soit inférieur au SMIC, lequel n'a pourtant bénéficié d'aucun coup de pouce cette année. De quoi annuler l'effet de l'avancement du 1^{er} au 2^e échelon pour les agents recrutés au plus bas de la grille (échelle 3) et effacer la petite différence qui existait pour un recrutement par concours en échelle 4.

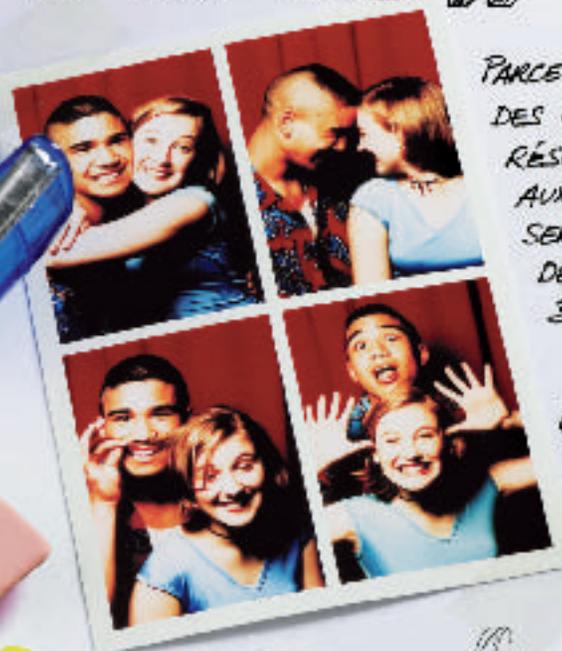
La note INSEE sur le salaire des agents de l'État en 2005 fait état d'une baisse du salaire moyen net de 0,9 % après une baisse de 0,4 % en 2004. Le gouvernement préfère comparer le salaire moyen des personnes en place pour masquer la baisse derrière la carrière et les primes. Les primes, dont le poids continue d'augmenter représentent en moyenne 23 % du traitement brut. Mais leur répartition est inégale : de

9 % à 11 % pour les enseignants et personnels de service, la proportion peut atteindre 59 % (ingénieurs des grands corps) en passant par 52 % pour les personnels de direction. Le revenu net moyen des enseignants (2 331 euros mensuels en 2004) représente à peine les deux tiers de celui d'un cadre du privé et 10 % des agents de l'État gagnent en 2005 moins de 1 287 €, en travaillant à temps plein.

Ce constat traduit les effets d'une politique délibérée. Si on avait maintenu à son niveau de 1999 la part du PIB consacrée à la rémunération des agents de l'État, ce sont 7 milliards d'euros supplémentaires qui seraient disponibles. Les moyens ne manquent que parce que le gouvernement n'a pas voulu les mobiliser pour la Fonction Publique.

ANNE FÉRAY

Pourquoi je suis à la GMF ?



PARCE QU'ILS ONT
DES OFFRES
RÉSERVÉES
AUX AGENTS DES
SERVICES PUBLICS
DE MOINS DE
30 ANS !!!

!!! IL N'Y A
PAS DE SURPRIME
POUR LES NOUVEAUX
CONDUCTEURS! !!!

-25%

!!! ET EN PLUS
ILS OFFRENT -25%
SUR TOUS LES CONTRATS
LA PREMIÈRE ANNÉE*.

GMF, 1^{ER} ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS.

Un seul numéro : GMF au **0820 809 809** (0,12€ TTC/min) ou sur www.gmf.fr

* Offre valable jusqu'au 31/12/2007.
La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics assimilés. Société d'assurance mutuelle
Entreprise régie par le Code des assurances - 45030 Orléans cedex 9 et ses filiales GMF Assurances et la Saivegation.



Franchises : « les malades payent pour les malades »



Sarkozy a annoncé début août la création de trois nouvelles franchises non remboursées : 50 centimes d'euros par boîte de médicament, 50 centimes également sur tous les actes paramédicaux, et 2 euros sur les transports en ambulance. Initialement annoncées pour combler (très partiellement !) le déficit de la sécu, elles seraient destinées en définitive à financer le plan Alzheimer, voire le plan cancer et les soins palliatifs, habillage jugé plus présentable de la mesure ! Ces franchises s'ajouteraient aux franchises instaurées en 2004, de 1 euro sur les actes médicaux (désormais plafonnés à 4 euros par jour) et de 18 euros sur les actes hospitaliers d'un montant supérieur à 91 euros. Elles devraient être inscrites au PLFSS* pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2008. Les organisations syndicales, la mutualité et de nombreuses associations de malades se sont clairement exprimées contre ce projet, contraire aux principes de la sécurité sociale, qui augmente encore le reste à charge des patients et qui va entraîner un renoncement accru aux soins, renoncement déjà réel pour de nombreux ménages modestes. Dans la foulée, une réflexion est également enga-

gée sur le bouclier sanitaire proposé par Martin Hirsch. Roselyne Bachelot a confié une mission d'étude aux présidents du Haut Conseil de l'Assurance-maladie et de la Haute Autorité en Santé, qui devaient rendre leur avis début Septembre. Nous y reviendrons. Dès le mois de JUIN avec Attac, la Convergence des services publics, Solidaires et de nombreuses organisations de professionnels de santé, et des associations de malades, la FSU a signé un appel contre l'instauration de ces franchises et pour l'accès de tous aux soins, appel rejoint par les partis de gauche. (PS, PCF, Verts, LCR). Une première initiative contre les franchises et pour l'accès de tous aux soins aura lieu à Paris le samedi 29 septembre au gymnase Japy, de 12 à 16 heures D'autres actions devraient avoir lieu en province à l'initiative des collectifs unitaires. Le gouvernement doit renoncer à ce projet et accepter un débat sur le financement de la protection sociale et la part des richesses à consacrer à la santé, dans une perspective d'amélioration du système de santé et de préservation des solidarités.

ELIZABETH LABAYE

*projet de loi de financement de la sécurité sociale

Élections chez les hospitaliers

Le mardi 23 octobre 2007* auront lieu les élections professionnelles de la fonction publique hospitalière. Celles-ci concernent le renouvellement des Commissions Administratives Paritaires locales et départementales, ainsi que des Comités Techniques d'Établissement. Au SNU-Clias, quelques syndicats départementaux ont constitué des sections syndicales regroupant des agents sous statuts de la FPH, qui travaillent notamment dans les établissements publics relevant des services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance gérés par les Conseils généraux. Pour le SNU-Clias l'enjeu est de confirmer et préserver son implantation locale, dans des structures gérées par des Conseils Généraux, mais qui sont sous statuts de la FPH, Le SNICS, qui mène depuis l'an dernier une bataille unitaire sur la formation des infirmières et l'intégration de leur cursus dans le LMD, poursuit un travail de terrain auprès des infirmières hospitalières. Il s'agit pour la FSU qui a ouvert récemment son champs à la fonction publique hospitalière de se faire connaître auprès de ces personnels.



Service minimum



© NAJIA

On a sur ce terrain un véritable cas d'école de la politique Sarkhosi. Les effets d'annonce, les provocations - l'école jouant le rôle du chiffon rouge - se sont d'abord multipliés. Puis les rencontres et autres conférences, menaces et pressions. Pour finalement déboucher sur une loi, comme prévu, qui prétend ne rien fixer mais tout contraindre. Les deux articles les plus controversés sont celui sur l'obligation pour le salarié de se déclarer gréviste 48 heures avant le conflit, « sous peine de sanction disciplinaire », et celui sur la consultation du personnel à bulletins secrets, après huit jours de grève. De plus, un article a été ajouté au dernier moment, prévoyant qu'un rapport adressé par le gouvernement au Parlement « avant le 1^{er} mars 2008 », proposera « les mesures législatives nécessaires à la mise en œuvre d'un dispositif de continuité dans les autres modes de transports publics de voyageurs ».

On sait que c'est une question à laquelle la droite et le patronat tiennent plus que tout. La grève, ultime arme de ceux qui n'en n'ont pas d'autres face à un patronat - public ou privé - qui refuse de négocier est déjà largement rendue difficile dans le privé. Reste, encore un peu, le public. De tout temps la contradiction entre l'un des trois principes des services publics « égalité, continuité, adaptabilité », en l'occurrence la continuité a été avancée pour remettre en cause le droit, constitutionnel, de grève. On vient de voir, en

Allemagne, comment les tribunaux ont réussi à l'interdire aux cheminots de la Deutsche Bahn après l'échec des négociations salariales. Alors que la « possibilité de faire grève » est déjà très largement encadrée, les syndicats en avaient réuni l'ensemble des conditions. Mais les intérêts économiques ont primé pour le tribunal du travail de Nuremberg qui a interdit la grève. Malgré leur force les syndicats allemands ont fini par se soumettre, ce qui ne préjuge pas de l'avenir. La continuité du service public n'est-elle pas d'abord contredite par les multiples fermetures, par les réductions drastiques de postes qui remettent en cause sa capacité à répondre aux demandes des usagers? Peut-elle est séparée de « l'égalité » qui est la première des exigences que se soit sur le plan territorial ou social? Certes cela devrait rappeler aux syndicats l'absolue nécessité de toujours rechercher le soutien et l'appui des usagers, en prenant en compte leurs propres demandes. On ne peut se contenter d'affirmer que toute revendication des agents est au « service » des usagers sans les associer véritablement.

Ce combat n'est pas encore perdu. Reste à le mener dans l'unité la plus large, tous secteurs confondus - le ministre de l'éducation vient à nouveau dans son discours de rentrée de remettre le couvert - et n'en oubliant pas la première des batailles, celle de l'opinion publique.

JEAN-MICHEL DREVON

FIPH

Le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), en place depuis un peu plus d'un an, traverse une crise grave.

Après la démission du directeur de l'établissement en juin, les ministres de tutelle de cet organisme ont démis de ses fonctions la Présidente du Comité National.

Le gouvernement a annoncé son intention de ne plus prélever les contributions des employeurs publics.

Ces décisions ne sauraient exonérer les pouvoirs publics de leurs responsabilités.

En effet, les organisations syndicales membres du Comité National* avaient dénoncé depuis plusieurs mois le faible nombre d'aides distribuées, le déficit de communication et

d'information, le retard pris dans l'installation des Comités Locaux...

Elles ont demandé à être reçues dans les plus brefs délais par les ministres en charge du budget et de la fonction publique.

* FSU, CGT, CFDT, FO, UNSA, CGC, CFTC

Inégalités

L'Observatoire des inégalités lance une nouvelle publication.

Le thème des inégalités est au cœur du débat public, mais de quoi parle-t-on au juste ? L'Observatoire publie « Inégalités : l'essentiel ».

Cette publication synthétise les principaux éléments d'information sur les inégalités en France : les questions clés et les chiffres de base. Pour un prix réduit, elle permet d'avoir en permanence sous la main les éléments essentiels du débat. Elle vise une large diffusion, notamment auprès de ceux qui n'ont pas accès à l'information via Internet.

www.inegalites.fr

> RENTRÉE 2008

11 000 suppressions de postes

L'Éducation devra payer un lourd tribut au dogme des économies budgétaires avec plus de 11 000 suppressions, soit environ un départ en retraite sur 3 qui ne sera pas remplacé. Les administratifs sont particulièrement visés, 1 000 postes seront supprimés, dont environ 400 dans les établissements, ce qui aura de lourdes conséquences pour les usagers et les personnels. La ponction, chez les personnels d'enseignement et d'éducation des collèges et des lycées, sera de 9 170 emplois dont 8 770. Aucune évolution des effectifs d'élèves ne justifie une telle saignée. La diminution des effectifs prévue par le Ministère dans le second degré (20 000) est du même ordre que celle de la rentrée 2007 (19 000).

Le premier degré ne perd pas de postes mais ne reçoit pas en fonction de l'évolution de ses effectifs et l'enseignement supérieur ne se voit attribuer aucun poste. Ce sont donc les conditions d'enseignement et d'étude qui vont se dégrader : diminution du nombre d'heures d'enseignement, réduction des options, augmentation des effectifs par classe vont creuser encore les inégalités et aggraver les difficultés scolaires.

À cela s'ajoutera la détérioration des possibilités de remplacement des enseignants. Face à un projet qui est une véritable agression contre l'Éducation nationale, la FSU est déterminée à construire une réponse la plus unitaire possible, associant



11 000 postes : « c'est un chiffre dérisoire, ce n'est que 0,8 % de la masse ».

les personnels et les parents d'élèves, les élèves et étudiants. C'est dans ce cadre qu'une première rencontre* a eu lieu avant la rentrée. Les organisations ont lancé un appel « Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre École publique en mettant au cœur la réussite de tous les jeunes. Nous voulons pour cela d'autres choix, un autre budget, une autre politique ».

Ces organisations s'engagent à mener en commun une campagne d'explication et de sensibilisation de l'opinion. Elles se retrouveront pour envisager la suite à donner à leur action autour d'une initiative d'ampleur nationale.

D'ores et déjà, les fédérations de l'éducation se sont donné rendez-vous le 12 septembre.

ELIZABETH LABAYE

L'IE en congrès

Du 22 au 26 juillet, s'est tenu à Berlin le 5^e congrès mondial de l'international de l'Éducation (IE). Environ 2 000 enseignants et travailleurs de l'Éducation, venus de 160 pays à travers le monde, se sont rencontrés, ont débattu autour du thème « Éducateurs - s'unir pour une éducation de qualité et une justice sociale ». En lien avec ce thème, les délégués ont renouvelé leur engagement à atteindre l'éducation pour tous, publique, et de qualité d'ici 2015. Le SNES, le SNEP, le SNIUIPP, adhérents de l'IE, étaient présents de manière très active à ce congrès. (La FSU, dans la suite de la décision prise au congrès de Marseille explore actuellement avec la direction de l'IE, les modalités d'adhésion de sa composante éducation). L'ensemble de résolutions adoptées, des vidéos des séances sont disponibles en ligne sur le site de l'IE, www.ei-ie.org/fr

> HCE

L'école primaire au rapport

Bruno Racine, président du Haut Conseil de l'Éducation mis en place par la loi Fillon, a rendu public le premier rapport de cette instance, déjà consultée au sujet du socle commun et de la formation des enseignants. Ce rapport s'est intéressé à l'école primaire dont il dresse un portrait particulièrement sombre. Le HCE s'est contenté de compiler des éléments connus depuis longtemps (aucune donnée postérieure à 2004), et n'apporte donc rien de nouveau. Plus grave, les morceaux

choisis, et leur articulation, aboutissent à une vision qui noircit la situation, déjà peu facile. L'oubli des réseaux d'aide (existant à l'école pour la prise en charge des enfants en difficulté), comme le silence sur l'éducation prioritaire, amènent à des conclusions bien loin de la réalité : l'école n'est pas résignée à l'échec scolaire ! La mise en cause de la maternelle, malgré son importance et ses réussites, inquiète particulièrement, alors que, depuis des années, certains IA en font essentielle-

ment une variable d'ajustement au moment des cartes scolaires, et non une priorité. Le pilotage de proximité est mis sur la sellette, de même que la formation. Certains pourraient éprouver une satisfaction à voir reconnus des problèmes du quotidien, sujets de nos luttes syndicales... mais les omissions de ce rapport sont particulièrement inquiétantes, comme le sont les perspectives gouvernementales qui pourraient s'y appuyer.

MARIANNE BABY

> COURRIERS DE RENTRÉE

Les lettres du président

Nicolas Sarkozy, pris d'une fièvre épistolaire, a écrit à tous les éducateurs. Il avait auparavant envoyé leur lettre de mission au ministre en charge de l'Éducation nationale et des universités.



Chaque enseignant a reçu une lettre de Nicolas Sarkozy.

Au nom d'une ambition de « refondation » de l'école, la « lettre aux éducateurs » du président de la République expose une vision qui se veut marquante des objectifs de l'éducation. Elle révèle une conception qui ignore le défi des inégalités sociales et territoriales minant le système éducatif, et qui ne cherche pas à les réduire.

Dès juillet, les ministres de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement supérieur et la recherche avaient reçu une lettre de mission du président définissant les engagements prioritaires à mettre en œuvre, et demandant « d'obtenir rapidement des résultats ».

Pour Valérie Pécresse étaient tracées les grandes lignes de la réforme votée cet été à marche forcée. Pour Xavier Darcos, le programme présentait très peu de projets pour l'école primaire, peu pour le lycée...

Au collège: une « scolarité à son rythme », la fin des apprentissages junior, la mise en place de parcours de découverte des métiers et d'un service d'orientation conçu comme aiguillage vers l'emploi. L'absence de chiffrage des objectifs d'accès aux qualifications pouvait déjà faire douter des ambitions réelles pour l'école Or, la lettre « aux éducateurs », malgré ses accents lyriques, débouche sur des contradictions qui risquent d'être rapidement des impasses.

La revalorisation de la condition enseignante passe par le « travailler plus pour gagner plus » et la reconnaissance du « mérite »; Les enseignants devant « s'investir davantage ». L'évaluation pilote le système, elle « sera partout la règle, les moyens seront répartis en fonction des résultats ». La formulation

« Nul ne doit entrer en 6^e s'il n'a pas fait la preuve qu'il était capable de suivre au collège », reprise à l'identique pour la 2nde, laisse présager des paliers sélectifs, mais ne donnent pas à voir ce qu'il adviendra des élèves en échec, pas plus que la façon de palier, en amont, aux difficultés scolaires. Doit-on craindre de voir rétablir une sélection à l'entrée au collège? Ne peut-on envisager une prévention précoce des difficultés? L'accent mis sur la diminution du nombre d'heures des élèves n'est pas cohérent avec l'ampleur des missions fixées à l'école. Est-ce une manière de justifier la poursuite et l'amplification des suppressions massives de postes d'enseignants? qui pourrait croire qu'on pourrait faire réussir les élèves en leur offrant moins d'école, et en dégradant leurs conditions d'étude?

MARIANNE BABY

Handicap et scolarisation

Plus de 160 000 élèves en situation de handicap devraient être scolarisés dans les établissements scolaires en cette rentrée.

Les organisations syndicales des personnels de l'éducation (dont la FSU), les associations du handicap dénonçaient depuis longtemps l'insuffisance des moyens pour l'accompagnement de ces jeunes. Le gouvernement a annoncé des mesures spécifiques pour cette rentrée :

2 700 auxiliaires de vie individuels (AVS-i) seront ainsi recrutés d'ici la fin du mois de septembre, qui s'ajouteront aux 4 800 assistants d'éducation et 7 000 emplois vie scolaire assurant déjà cette fonction.

Par ailleurs, 200 Unités pédagogiques d'intégration (UPI) supplémentaires sont créées, ainsi que 1 250 places dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD).

Ils persistent

Une nouvelle circulaire régissant le financement par les communes de la scolarité des enfants résidant sur leur territoire mais scolarisés dans une autre commune, y compris dans le privé, a été envoyée aux préfets après l'annulation d'un premier texte, en juin, par le Conseil d'État. Elle reprend, en gros, la circulaire précédente qui appliquait l'article 89 de la loi de décentralisation d'août 2004.

Face à cette persévérance dans le scandaleux, les maires ruraux persistent aussi dans leur refus de payer. À suivre donc!

Libertés et responsabilités

Votée le 1^{er} août, la loi relative « aux libertés et responsabilités des universités » vise l'« autonomie renforcée » et remodèle en profondeur l'université.

L'Assemblée Nationale a adopté dans l'urgence le 1^{er} août la loi dite « libertés et responsabilités des universités ». Présentée avec l'objectif

autonomes Elles auront la main sur leur budget, leur personnel, leur patrimoine. Elles pourront se doter de fondations, pour collecter des fonds auprès de mécènes.

Une présidence renforcée

Le conseil d'administration diminué de moitié (20 à 30 membres), voit le poids des personnalités extérieures, représentants des collectivités territoriales, et du monde socio-économique, renforcé. Son président, sera élu parmi les personnels à l'intérieur ou hors de l'établissement.

Le président verra son pouvoir considérablement renforcé en particulier en matière de recrutement des personnels, de salaires et de primes. Ainsi l'article 6 introduit un droit de veto du président sur l'affectation (recrutement, mutation), l'article 16 introduit la possibilité de recruter des contractuels sur ressources propres

en catégorie A pour des emplois permanents. Il permet aussi le versement de primes à discrétion du président et un dispositif d'intéressement mettant en concurrence les personnels entre eux. L'article 19 autorise le président à recruter des étudiants sur des fonctions de tutorat ou de service en bibliothèque. L'accès des bacheliers en première année universitaire passera par le dispositif d'information et d'orientation que devra mettre en place chaque université, sans moyen nouveau. Les IUFM récemment intégrés aux universités, seront soumis en tant que composante de l'université, aux règles définies localement par les CA.

Réaction négatives

La communauté universitaire a vivement critiqué le texte. Parmi les principaux dangers le SNESUP pointe le risque de figer une hiérarchie des établissements conduisant à des universités « à plusieurs vitesses » : certaines offrant toute la gamme des formations LMD (licence, master, doctorat) dans un large éventail de disciplines, s'appuyant sur des laboratoires forts, d'autres fragilisées dans leurs ressources visant les seules formations professionnelles et le plus souvent limitées au niveau licence.

Arlette Lemaire pour le SNASUB FSU s'inquiète en particulier des mesures concernant les personnels « cette dérogation au statut de la fonction publique ouvre la voie à la défonctionnarisation des personnels ». Tous insistent sur l'absence dans le même temps de mesures budgétaires significatives qui permettraient d'améliorer la prise en charge des étudiants, et de résorber la précarité des personnels.

Le premier projet de texte rendu public le 19 juin, transmis au CNESER pour avis 2 jours plus tard a reçu un avis négatif à une forte majorité, après une déclaration condamnant la procédure et le contenu. Un nouveau texte a été présenté le 26, avec quelques modifications (abandon de la sélection en master, plus d'étudiants représentés au conseil d'administration, compétences redonnées au conseil

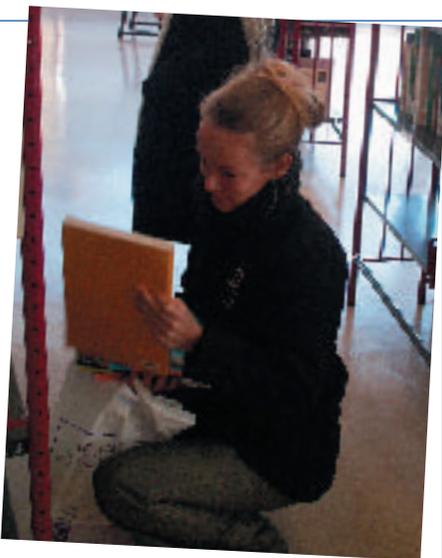


affiché d'améliorer l'efficacité des universités Françaises, la loi remodèle en fait en profondeur l'université. La loi prévoit que dans cinq ans au plus tard toutes les universités seront

Du côté des étudiants

De nombreux rapports alertent sur les conditions de vie et d'études des étudiants français : 100 000 d'entre eux vivent au-dessous du seuil de pauvreté, un sur deux est salarié pour financer ses études. Le loyer représente couramment plus de la moitié du budget, seulement 7 % d'entre eux trouvant une chambre en résidence universitaire. Au final un jeune sur cinq arrête ses études par manque de moyens pour les financer.

Aux propositions de prêts bancaires spécifiques, de défiscalisation des salaires des étudiants, les organisations étudiantes opposent la revendication de l'allocation autonomie autour de 700 euros mensuels, un plan pour le logement étudiant, pour l'accès à la santé quand trop de jeunes renoncent à se soigner faute de moyens.



Ils revendiquent un investissement massif de l'état dans l'enseignement supérieur, condition indispensable pour permettre la réussite de tous à l'université.

des universités

scientifique et au CEVU). Puis le texte a été voté par le Sénat le 12 juillet et l'assemblée nationale le 1^{er} août.

Premières initiatives

Dès juillet, 11 organisations syndicales parmi lesquelles tous les syndicats nationaux de la FSU concernés lançaient une pétition dite « appel des cordeliers » pour une politique de service public pour l'enseignement supérieur et la recherche (disponible en ligne sur le site du SNESUP, www.snesup.fr). Dans un communiqué du 3 septembre les organisations du supérieur de la FSU de l'UNSA de la CGT et l'UNEF « réaffirment leur opposition au contenu et aux conséquences de la loi adoptée par le parlement, qu'elles jugent toujours inacceptable. Elles dénoncent en particulier les possibilités de désengagement politique et financier de l'État, les reculs de la démocratie au sein des conseils, ainsi que la précarisation accrue des personnels, la remise en cause des missions des organismes nationaux de recherche publique, menacés d'être transformés en agences de moyens. Elles exigent a minima de profondes modifications sur ces points essentiels. »

CLAUDIE MARTENS

3 questions à Jean Fabbri « construire une dynamique pour abroger la loi »

Le SNESUP juge ce texte inacceptable pourquoi ?

La loi tourne le dos aux exigences de démocratie, le gouvernement ne traite pas les problèmes réels du supérieur public, en particulier universitaire : sous-financement chronique, illisibilité des parcours, encadrement insuffisant des étudiants tant par les enseignants du supérieur que par les BIATOSS. La loi favorise la mainmise du président d'université sur toutes les orientations scientifiques et les recrutements, elle encourage les recrutements hors statut et hors grilles salariales.

Quelles sont vos demandes ?

Nous réclamons un plan d'urgence pluriannuel pour faire converger les nombreuses composantes du

supérieur (CPGE, premiers cycles...) dans une logique associant étroitement recherche et formation. Il faut porter à 10000 € par étudiant la dépense annuelle (actuellement en moyenne à 6400) afin de rattraper la moyenne européenne, ce qui signifie recruter environ 5000 Enseignants Chercheurs par an. La réussite des étudiants en particulier au niveau « licence » (les trois premières années) passe par cette voie qui renforcera les dispositifs pédagogiques variés les plus adaptés aux étudiants actuels.

Maintenant que la loi est adoptée qu'allez-vous faire ?

Dès le 23 juillet, à l'initiative du SNESUP, un spectre très large d'organisations



Jean Fabbri,
secrétaire général du SNESUP.

bien au-delà du monde de l'enseignement supérieur (LDH, SM, FCPE, ...) démontrait les dangers encourus par les libertés scientifiques au travers des dispositions pernicieuses de la loi. Aujourd'hui, dans l'intersyndicale nationale et les établissements, le SNESUP contribue à rassembler pour construire une dynamique collective qui rendra inéluctable l'abrogation de la loi et l'élaboration d'un texte correspondant aux besoins démocratiques et scientifiques.

L'assurance scolaire n°1 en France



Qui aime bien, protège bien.
www.mae.fr

Avec un élève sur 2 assuré, la MAE est l'assureur préféré des parents. Cette confiance gagnée et renouvelée depuis plus de 70 ans auprès de ses adhérents, la MAE l'a toujours mise au service des enseignants pour qui et par qui elle a été créée.

COUVRIR AU MIEUX LES ACCIDENTS. Garanties solides, prise en charge rapide, remboursements élevés sans franchise... La MAE assure la meilleure des protections aux enfants placés sous votre responsabilité. Et leur bonne protection, c'est aussi la vôtre.

PRÉVENIR LES RISQUES. La prévention fait partie intégrante de la MAE. Un large choix de supports pédagogiques est mis à disposition des enseignants, permettant d'enrichir les échanges avec les élèves sur

des thèmes importants : vie quotidienne, circulation, citoyenneté, santé...

INFORMER LES ENSEIGNANTS, à chaque occasion dans le cadre des stages IUFM ou sur son site Internet dédié www.info-enseignants.org

ÉVITER LES CONFLITS, entre parents et enseignants lorsque la responsabilité d'un accident ne peut être clairement établie.

Politique fiscale : impairs et manques



Face au chômage persistant, à la croissance molle et aux délocalisations, le président et sa majorité mettent en œuvre des politiques libérales qui ne résoudront rien et aggravent les inégalités.

Dossier réalisé par
Marianne Baby, Jean-Michel Drevon,
Émanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Daniel Rallet.

La politique menée et promise par Nicolas Sarkozy est celle du retour des privilèges, elle conduit au maintien d'une société inégalitaire.

En faisant voter dans l'été sa loi fiscale, Nicolas Sarkozy a privé durablement le pays de toute marge de manœuvre budgétaire. Les cadeaux fiscaux, environ 15 milliards d'euros en année pleine, vont entraîner une révision générale des politiques publiques. Ce que reconnaît d'ailleurs Gilles Carrez, rapporteur général du Budget (UMP), « *C'est l'ensemble de l'appareil productif de l'État qui doit être mis sous tension* ». Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est proclamé comme la panacée, même si Christine Lagarde s'est fait vertement rabrouer pour avoir parlé de plan de rigueur transformé immédiatement par Claude Guéant en « *plan de revalorisation* » ! Les fonctionnaires apprè-

cieront, comme les Français qui subiront la baisse de qualité des services publics.

Le « choc fiscal » ne profite pas à la « France qui se lève tôt ». Le « bouclier fiscal », bénéficiera pour l'essentiel aux ménages soumis à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), la suppression de l'impôt sur les successions ne concernera que les « héritiers » de grosses fortunes.

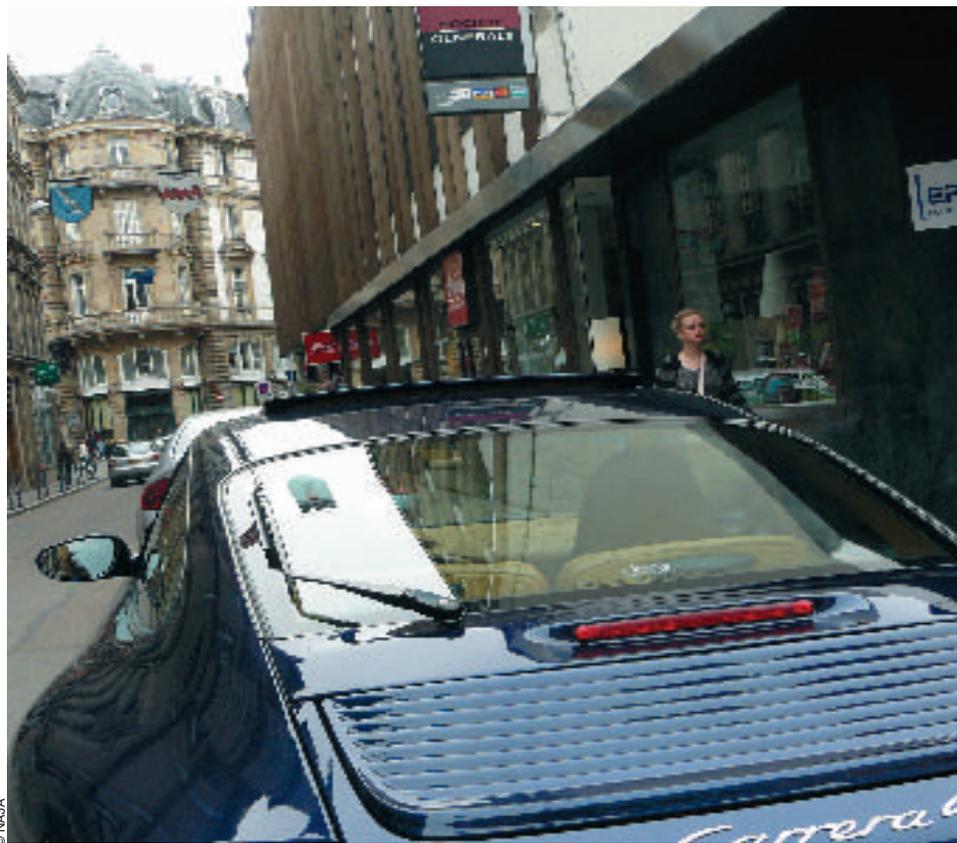
Si la loi est intitulée « en faveur du travail de l'emploi et du pouvoir d'achat », on peut s'interroger. Quelle politique d'emploi est mise en œuvre? Peu de gens croient que les cadeaux fiscaux serviront à relancer la demande. Le « travailler plus pour gagner plus » aura pour conséquence de rendre encore plus difficile le recrutement de nouveaux salariés.

Pour créer de l'emploi il faut mettre en œuvre des politiques dynamiques de croissance. Le communiqué de la FSU rappelle que « c'est de la productivité que naît la croissance et, dans une société moderne, la productivité vient du progrès technique, de la formation et de l'investissement ».

Le Président de la République a reconnu la baisse du pouvoir d'achat des Français; il propose aux entreprises d'en tenir compte! Mais aucune véritable négociation salariale n'est en vue.

S'il veut distribuer du pouvoir d'achat, il peut baisser la TVA, recruter des fonctionnaires, et mieux les payer! La tentation d'une TVA sociale - dite antidélocalisation - est momentanément refroidie par l'opposition exprimée par les électeurs. Ce d'autant que se profile l'instauration de nouvelles franchises à la sécu.

Dans son discours devant le Medef, Nicolas Sarkozy s'est montré comme le président des patrons. Soutenant plusieurs de leurs exigences, comme la « séparation à l'amiable » qui réduirait les droits des salariés en cas de licenciement. Il s'est dit prêt à revoir la fiscalité des entreprises, à limiter les contrôles fiscaux, à dépenaliser le droit des affaires... La fusion ANPE/UNEDIC est annoncée d'ici la fin de l'année. Et la question du contrat unique de travail est à l'ordre du jour des négociations imposées aux partenaires sociaux.



© NAJA

Loi TEPA

Concentré des promesses économiques du candidat : droits de successions, heures supplémentaires, exonérations fiscales, la deuxième loi du gouvernement coûte cher et rapportera peu.

La loi improprement nommée « en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat » et qui devrait selon Christine Lagarde permettre « un choc de confiance » est extrêmement coûteuse pour le budget de l'état, environ 13 à 15 milliards d'euros. Elle a pour but majeur d'alléger le niveau d'imposition d'une minorité de contribuables aisés : baisse des droits de succession et de donation, (seulement 22 % des décès ont été imposés sur les successions en 2006) abaissement du bouclier fiscal à 50 %, réduction d'ISF pour investissement dans une PME (moins de 500000 contribuables à l'ISF, 16000 au bouclier fiscal à 60 %, selon les chiffres du Snui). Pour Vincent Drezet du SNUI impôts « *Paradoxalement, la réhabilitation du travail tant invoquée en affichage ne devrait en réalité aboutir qu'à favoriser la rente, une situation que les défenseurs d'une meilleure justice fiscale et sociale et les vrais libéraux historiques ne peuvent que dénoncer, tant il est vrai que la rente est injuste*

socialement et contre-productive économiquement. »

Un amendement de Charles de Courson, adopté par la majorité des membres de la commission des Finances de l'assemblée proposait d'exclure la CSG et la CRDS du bouclier fiscal, car « *l'inclusion revient à abaisser le plafond d'imposition non pas à 50 % mais à 39 % et exonère les plus riches de leur devoir de solidarité!* » Cet amendement a été rejeté. L'ISF n'a plus de réalité pour les contribuables millionnaires

Même les mesures comme le crédit d'impôt sur le revenu au titre des intérêts d'emprunt, affichées au nom du « *tous propriétaires* » ne concerneront que ceux qui peuvent déjà acheter, et qui bénéficieront de ce coup de pouce. Outre que cette mesure va contribuer à maintenir de prix indécents dans l'immobilier, les foyers modestes auraient quant à eux davantage profité d'une extension des prêts à taux zéro.

La loi permet à une dizaine de départ

Moins d'êre sera la chute

tements volontaires d'expérimenter la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA), à partir d'une proposition faite deux ans plus tôt par Martin Hirsch, lors de la conférence de la famille. Elle vise à garantir une augmentation de revenu pour tous les bénéficiaires du RMI qui reprennent un emploi pendant une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans. Un dispositif analogue est prévu pour les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API). Cette mesure a le mérite de se pencher sur le sort des rmistes et de limiter les effets pervers liés aux seuils d'allocations, mais son financement est faible (quelques millions d'euros, en regard des milliards offerts aux plus aisés). De plus, dans un contexte de régression des droits et de flexibilisation forcée des contrats, elle devient un outil du « *workfare* ». Les entreprises peuvent continuer à s'exonérer de leur responsabilité dans la pauvreté des salariés, celle-ci étant en partie prise en charge par le budget de l'état. Une réflexion globale doit s'ouvrir sur la question des minimas sociaux et sur l'insertion dans l'emploi des personnes en difficulté.

En pleine campagne des présidentielles, le cas de Noël Forgeard, ex-PDG d'Airbus et ancien co-président exécutif d'EADS, relançait le débat sur les « parachutes dorés », ces indemnités de « départ » plutôt conséquentes perçues par les dirigeants d'entreprise, quand dans le même temps leurs salariés subissent de plein fouet les conséquences de leur gestion désastreuse, et les plans sociaux qui en découlent.

Le candidat Nicolas Sarkozy avait alors annoncé une loi pour éviter que de tels cas se reproduisent.

Devenu Président, la mesure semble rejoindre les rayons des promesses qui n'engagent que ceux qui y ont cru... Le 18 mai, en visite précisément sur le site d'Airbus à Toulouse, il annonce que le gouvernement déposera « *vraiment dès cet été* », peut-être « *dès le mois de juillet* », un texte de loi sur « *l'éthique du capitalisme pour rendre illégale la pratique des parachutes dorés* ».

En final, la loi « *en faveur du travail,*



© NETEANGENAJA

de l'emploi et du pouvoir d'achat » met en place un dispositif beaucoup moins contraignant qui consiste à lier l'existence de primes de départ - qui devront être votées par l'assemblée générale des actionnaires - à la performance du dirigeant remercié. Il y est en particulier stipulé que « *Sont interdits les éléments de rémunération, indemnités et avantages dont le bénéficiaire n'est pas subordonné au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de la société dont il préside le conseil d'administration ou exerce la direction générale ou la direction générale déléguée.* »

Travaillez plus !

Face aux critiques sur une loi fiscale faite pour les plus riches, le gouvernement met en avant la défiscalisation des heures supplémentaires « offerte » aux salariés, mettant ainsi sur un même plan ceux qui vont gagner plus en ne faisant rien et ceux qui devront « *travailler plus pour gagner plus* » !

Multiplier les heures supplémentaires devrait permettre selon Nicolas Sarkozy de créer les emplois, grâce à l'augmentation du pouvoir d'achat qui en découlerait. Mais les employeurs pourraient préférer distribuer des heures supplémentaires exonérées et surtout modulables selon les mois et l'activité de l'entreprise, plutôt que créer des emplois ! Cette loi risque surtout d'entraîner une flexibilité accrue pour le salarié, et une souplesse toujours plus grande pour le patron, qui pourra ainsi se passer des embauches temporaires. Le volume d'heures travaillées ne changera guère, mais sera redéployé entre travailleurs en CDI, aux dépens des précaires... et de la santé de salariés pas forcément volontaires à l'allongement de la durée de travail.

Ces mesures seront aussi appliquées

aux heures complémentaires effectuées par les salariés à temps partiel, et à ceux qui sont rémunérés au forfait jour. La plupart des économistes sont dubitatifs. Dans un rapport au Conseil d'analyse économique, Patrick Artus, Pierre Cahuc, et André Zylberberg estiment que la défiscalisation des heures supplémentaires, « *ne constitue pas un moyen efficace de valoriser le travail* », et considèrent même qu'une détaxation des heures supplémentaires pourrait avoir « *un effet négatif sur l'emploi* » puisque cette mesure « *incite les entreprises à substituer des heures de travail aux hommes* ».

Dans la fonction publique, où un décret doit paraître sous peu, les heures sups ne sont pas réparties de la même manière dans tous les secteurs (par exemple, dans l'EN, il en existe peu dans le premier degré). Elles devraient être moins payées que dans le privé. Pris en tenailles entre des salaires insuffisants mais aussi des conditions de travail éprouvantes, les salariés de la FP vont pouvoir s'interroger sur la grande générosité de cette mesure, d'autant qu'ils savent que la loi menace l'emploi

des non titulaires et les recrutements, au moment où le gouvernement supprime des milliers d'emplois.

L'article premier de la loi TEPA exonère de l'impôt sur le revenu les heures supplémentaires effectuées à partir du 1er octobre 2007, et allège les cotisations sociales pour les salariés et les employeurs. Le taux de majoration des heures supplémentaires dans les entreprises de moins de 20 salariés, fixé à 10 % jusqu'à la fin 2008, est porté à 25 % au 1er octobre prochain : le coût de cette disposition est estimé à 6 milliards d'euros. La rémunération des heures supplémentaires sera supérieure de 25 % dans toutes les entreprises actuellement soumises à un taux de 10 % pour les quatre premières heures. L'intégralité des allègements sera reversée par l'État à la Sécurité sociale pour un coût évalué à 6 milliards d'euros par an. Le gouvernement devra présenter, avant le 1er juillet 2009, un rapport sur l'évaluation de cette réforme.

Europe : les dégâts de la concurrence socio-fiscale



C'est au nom de la mondialisation et de la compétitivité entre états que se mène la politique gouvernementale en particulier dans ses dimensions fiscales et sociales. Comparaison n'est pas raison : l'exemple de l'Allemagne est justement édifiant.

Les partisans de la TVA sociale mettent en avant l'exemple allemand (le taux normal de TVA a été porté de 16 à 19 % au premier janvier 2007) pour soutenir leur projet : la hausse de la TVA coïncide avec une croissance relativement élevée pour l'Allemagne (qui ne l'amène pourtant qu'au niveau de la croissance française) tirée par les exportations. Celles-ci bénéficient de la reprise mondiale et de la spécialisation allemande dans les biens d'équipement et ne souffrent pas de la hausse de la TVA dont sont exonérées les exportations. Par contre la croissance française qui repose avant tout sur la consommation serait affectée par une hausse des prix liée à la TVA sociale

Dans leur élan, ces laudateurs de la politique allemande s'appuient sur un autre exemple qu'il faudrait selon eux suivre : la baisse du taux d'imposition des sociétés de plus de 38 % actuellement à moins de 30 % en 2008. Cette référence au « modèle allemand » est dangereuse pour l'économie européenne car ce modèle est fondé sur la concurrence sociale et

fiscale au sein de l'Union européenne. En effet, le gouvernement Schröder a opéré un tournant majeur dans la stratégie européenne de l'Allemagne en pratiquant une politique radicale de baisse des coûts salariaux qui n'ont augmenté que 0,5 % depuis 10 ans ! Résultat : la demande intérieure allemande n'a progressé que de 0,4 % entre 2000 et 2006, contre 12,5 % en France.

Pour simplifier, les Allemands vendent des machines aux Chinois et les consommateurs allemands, faute de pouvoir d'achat, achètent moins de produits français. Conséquence : le déficit de la France dans les échanges avec l'Allemagne a décuplé depuis 1998 et se situe au niveau de notre déficit vis-à-vis de la Chine.

Compte tenu des écarts considérables de coûts du travail vis-à-vis des pays du Sud, et compte tenu de l'impact très fort de la hausse de l'euro sur nos échanges avec les autres pays développés, (Etats-Unis, Japon), la baisse des coûts du travail ou la hausse de la TVA, qui a les mêmes effets qu'une dévaluation du franc autrefois, n'ont

d'impact que sur la compétitivité-prix du pays qui pratique cette politique par rapport aux autres pays européens. Si un seul pays, ou plusieurs petits pays baisse ses salaires ou fait une dévaluation déguisée avec la hausse de TVA, sa compétitivité-prix s'améliore, mais si tous les pays en font autant, personne n'en tire d'avantage au niveau des coûts, par contre se produit un effet dépressif très fort sur la demande de consommation dans la zone européenne via la baisse des revenus.

Tant que seuls l'Irlande ou les pays d'Europe centrale se livraient à ce petit jeu, cela ne portait pas à conséquence, mais quand l'Allemagne s'y met cela change tout, d'autant que la France est tentée de suivre la même voie, de même que l'Espagne et l'Italie.

Alors que les États célèbrent le « traité simplifié », ils s'emploient à instaurer l'Europe du chacun pour soi et installent durablement l'économie européenne dans la stagnation, tournant le dos à la promesse faite à Lisbonne en 2002 d'une économie dynamique.

Philippe Aghion : « une augmentation de la pression fiscale ? »

Le travail de la commission Attali intervient alors que le gouvernement a déjà adopté durant l'été un paquet de mesures fiscales. Votre rapport n'arrivera-t-il pas trop tard ?

D'une certaine façon oui, car avec la loi TEPA le gouvernement vient de se priver de 15 milliards de recettes annuelles qui auraient pu servir à financer les mesures structurelles telles que celles que formulera j'espère le rapport Attali. La commission entend s'inspirer du rapport Armand-Rueff qui, il y a 50 ans, proposait déjà des réformes structurelles pour stimuler la croissance française. Mais les mesures préconisées dans ce rapport n'ont jamais été mises en œuvre, à la fois parce que peut-être elles étaient prématurées, et également parce qu'elles n'étaient pas assorties de compensations pour les catégories sociales et professionnelles directement concernées par ces mesures. On ne peut pas faire de réforme structurelle sans moyens budgétaires pour accompagner les mesures législatives et réglementaires. Les réformes dont notre système a besoin sont coûteuses et en dépensant 15 milliards en cadeaux fiscaux qui ne produisent pas de la croissance le gouvernement se retrouve sans moyen pour financer les réformes qui comptent.

Quelles mesures peut-il prendre pour y remédier ?

Il peut privatiser un petit peu, c'est ce qu'il fait d'ailleurs avec la fusion Suez-GDF, mais ça ne produit des recettes qu'une seule fois. Il peut aussi s'endetter d'avantage mais endetté il l'est déjà au maximum et il y a peu de chances que les partenaires européens acceptent un endettement supplémentaire après le cadeau fiscal. Sans ce cadeau sans doute aurait-il pu négocier un déficit supplémentaire en faisant valoir que ses dépenses consacrées à des réformes structurelles allaient générer de la croissance et donc des revenus supplémentaires pour rembourser notre dette publique. Au total, et avec cette prévision de 1,8 % de croissance pour 2007, je ne vois pas comment le gouvernement pourra échapper à une augmentation de la pression fiscale. Au final le gouvernement aura effectué une redistribution

vers les riches en faisant payer le paquet fiscal par d'autres impôts.

Quelles sont les principales réformes structurelles que vous préconisez ?

La première est d'investir massivement dans l'éducation supérieure tout en changeant la gouvernance des universités. La seconde consiste à libéraliser les marchés de biens en abrogeant les lois Raffarin, Royer et Galland. La troisième consiste à créer une « flexsécurité » à la française, qui offre une bonne rémunération et un excellent niveau de formation aux personnes au chômage, tout en posant des contraintes pour que les employeurs ne puissent pas licencier n'importe comment, pour que l'État accompagne réellement le chômeur et l'aide à se former, et pour que le chômeur accepte un travail quand celui-ci lui est proposé dans de bonnes conditions et correspond à son projet professionnel.

Vous avez également participé à la rédaction d'un rapport sur l'Université pour l'Institut Bruegel de Bruxelles sous la direction de Jean Pisani. Quel est votre diagnostic ?

En se référant au classement de Shanghai et aux performances de recherche des universités, on s'aperçoit qu'en Europe ce sont l'Angleterre, la Suisse et la Suède qui font le mieux alors que la France se classe dans les derniers avec l'Espagne et l'Italie. Or, il est intéressant de constater que les trois meilleurs pays n'ont pas les mêmes modèles. En Angleterre les universités sont privées avec des droits d'inscription élevés. En Suède et en Suisse elles sont publiques avec des droits d'inscription peu élevés. Mais le point commun de ces pays est qu'ils combinent un budget par étudiant élevé avec une autonomie des universités. Ces dernières peuvent gérer leur budget, décider du recrutement de leurs profs et se faire la concurrence pour attirer les meilleurs. Donc on peut avoir un bon système sans nécessairement avoir des droits d'inscription élevés et sans avoir des sélections élevées d'étudiants au niveau du premier cycle.

L'autonomie des universités votée cet été va-t-elle dans ce sens ?

Elle n'est pas satisfaisante car elle



© TANGUY CABIEU/NAJA

Philippe Aghion

Economiste, professeur à Harvard et à la Paris School of Economics, participe aux travaux de l'Institut Bruegel de Bruxelles et du Conseil d'analyse économique au service du premier ministre.

Il siège actuellement dans la commission Attali pour la libération de la croissance française.

donne trop de pouvoir aux présidents. Ces derniers doivent être soumis à des contrôles par la mise en place de comités académiques dans lequel les professeurs ont un certain contrôle sur les décisions du président. Je crois également aux mérites d'un système qui fonctionne très bien en Angleterre selon lequel au-delà d'un certain seuil accordé à toutes, on donne des moyens supplémentaires à celles qui affichent les meilleures performances de recherche ou d'enseignement.

N'est-ce pas un modèle très inégalitaire ?

Il faudrait pouvoir évaluer les universités en fonction des performances de recherche, des performances d'emploi des étudiants un an après leur départ de l'université, et des performances d'enseignement. Dans mon rapport CAE sur « Éducation et Croissance » avec Elie Cohen (paru en 2004) nous proposons la création de deux agences, une qui récompense les universités sur la base de leurs performances, et une autre qui donne les moyens nécessaires à des universités qui présentent de bons projets de restructuration pour améliorer leurs performances.

PROPOS RECUEILLIS PAR
PIERRE MAGNETTO

Un sur deux

Après avoir fait près de 15 milliards de cadeaux aux riches, et affaibli d'autant les capacités de l'État à financer ses services publics, le gouvernement revient comme de bien entendu à la vieille antienne de la réduction indispensable des dépenses. Mais là aussi le discours change. S'il est toujours question de ne pas « *prélever encore davantage nos petits-enfants via un accroissement de la dette publique* » le premier ministre déclare solennellement « *Nous ne voulons pas la rigueur, mais la vigueur.* » Après donc avoir redit que l'objectif du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite serait atteint il « rassure » « *C'est vrai, le non-remplacement sans réforme des structures, ce serait une erreur. Mais le non-remplacement accompagné d'une refonte de notre organisation et de nos méthodes de travail à tous les niveaux, ce sera un succès.* »

Puis il chante les louanges des fonctionnaires « *Car il faut le dire aux Français : les fonctionnaires ont une mission essentielle dans notre pays. Celle de créer du lien social et de l'équité. Celle de donner le meilleur d'eux-mêmes pour aider notre pays et l'ensemble de nos concitoyens à répondre aux défis de la mondialisation.* »

Et pour prouver « *qu'il est hors de question de procéder par coupes sombres, en appliquant une "norme" arbitraire* » le gouvernement s'en tient pour le prochain budget à un sur trois. Les départs à la retraite dans la fonction publique d'État seront, jusqu'en 2008, de l'ordre de 80 000 par an ; ils fléchiront par la suite, pour passer en deçà de 60 000 à partir de 2010. Le coût moyen brut de la rémunération d'un fonctionnaire s'élève, pour l'État, à 35 000 € environ. N'en remplacer qu'un sur deux permettrait donc de dégager une économie de l'ordre d'1 Md€ la 1^{re} année, et de l'ordre de 5 Md€ à l'horizon 2012. Si, comme annoncé, la moitié des économies réalisées reviennent aux fonctionnaires qui le méritent, c'est donc au final seulement 2,5 Md€ d'économies qui seront escomptées bien loin des cadeaux fiscaux. Comme le dit le communiqué des organisations représentant toutes les composantes de la communauté éducative « *d'autres choix, un autre budget, une autre politique* » s'imposent.

Contrat unique : à contre-



L'économie française va mal. L'OCDE, malgré les dénégations gouvernementales, ne prévoit plus que 1,8 % de croissance du PIB, l'explosion du déficit du commerce extérieur traduit la faiblesse de la compétitivité et de l'innovation des entreprises. Mais surtout, malgré les manipulations sur les chiffres, la persistance d'un taux de chômage élevé, particulièrement chez les jeunes, le sous-emploi des seniors et le temps partiel imposé reste un boulet économique et social. Toutes les politiques de l'emploi ayant échoué jusqu'à présent le nouveau président entend là aussi pousser les feux. Il convoque MEDEF et confédérations syndicales chaque vendredi à partir du 7 septembre pour aboutir à un accord dont il a déjà fixé les termes. D'abord l'instauration d'un contrat de travail unique censé combiner « *liberté et prévisibilité pour l'employeur et au bout du compte davantage de protection pour le salarié* ». Ce que Madame Prisot présidente du MEDEF appelle « *séparation à l'amiable* » plutôt que licenciement ! Ensuite l'objectif de la fusion ANPE-Unedic.

Si ces mesures répondent en grande partie aux demandes du patronat pour qui tout le mal vient de nos coûts sala-

riaux et des contraintes insupportables que représentent les contrats de travail, les confédérations qui chacune à leurs façons veulent sécuriser les parcours des salariés et transférer les droits acquis n'y trouvent pas leur compte. C'est pourquoi le président a fixé un terme à leurs débats et si, fin 2007, l'accord n'est pas signé il sera fait appel à la loi.

Aucune des mesures proposées par le gouvernement ne va dans le bon sens. Quoi qu'en dise le premier ministre qui va répétant à l'envie que les effets de la loi TEPA vont se faire sentir rapidement et que le coût dénoncé par certains ne tient pas compte des gains à venir, tous les économistes prédisent un effet quasi nul sur le terrain de l'emploi et même sur celui de la croissance. Ce qui crée l'emploi ce n'est pas le désir de travailler des individus mais bien la croissance. Alors que la plupart des pays confrontés à des problèmes identiques ont misés sur les investissements de recherche et la formation de la main-d'œuvre son « *travailler plus* » risque bien de réduire encore le « *travailler tous* » qui pourtant s'imposerait.

Après l'échec du CPE et alors que le CNE est en train de faire la preuve de sa nocivité et son inefficacité, Nicolas

-emploi

L'éducation coûte cher, essayez l'ignorance



© NETANGE/ANAJA

Sarkozy veut mettre en œuvre le contrat unique proposé par le rapport Cahuc-Kramarz. Les employeurs pourraient librement rompre ce contrat, tout le droit du licenciement et les possibilités de recours juridique des salariés seraient supprimés, en contrepartie ils devraient verser une participation au service public fonction de l'ancienneté et de la difficulté du reclassement. On le voit c'est à l'opposé d'une sécurisation des parcours. Cela d'autant que les politiques d'indemnisations des chômeurs est constamment remise en cause et réduite.

C'est d'ailleurs en cela que la fusion ANPE-Unedic vient conclure ce schéma. Comme le dénonce le SNU-TEFI FSU « Le fond politique de la fusion UNEDIC-ANPE n'est pas l'amélioration des services aux chômeurs, aux usagers de nos organismes. C'est une réponse simplement institutionnelle sur le terrain des structures. Il s'agit de construire une super-machine pour mieux contrôler les chômeurs, leur mettre la pression pour qu'ils acceptent le retour à l'emploi dans n'importe quelles conditions. C'est ce qui ressort des pays dans lesquels cette fusion a été réalisée comme en Grande-Bretagne. »

L'idée que l'éducation contribue au développement des pays ne fait pas débat. Or, pour mettre en évidence cette corrélation, les économistes examinent les investissements et les rendements de l'éducation. Nombre d'années d'étude, part de la richesse nationale consacrée à l'éducation, répartition des dépenses d'éducation (entre l'école primaire, secondaire, supérieur), part des financements publics et privés... La rentabilité de l'investissement humain se mesure notamment par le surcroît de revenu de l'individu. Ainsi le taux annuel de rentabilité du niveau universitaire est évalué entre 10 et 15 % du revenu supplémentaire, la rentabilité étant plus élevée pour les diplômés du second cycle du secondaire, l'enseignant supérieur coûtant plus cher.

Les évaluations internationales du niveau des élèves tentent de vérifier l'efficacité des politiques mises en place, non plus seulement d'un point de vue quantitatif, mais également de la qualité...

Les bénéfices de l'élévation du niveau d'éducation s'étendent, de plus, au-delà de l'individu et du revenu national. « L'éducation est une force qui fait des citoyens épanouis et intégrés et construit des sociétés plus cohésives et participatives » constate un

rapport de l'Unesco. L'amélioration de la santé et du bien être font ainsi partie des conséquences d'un haut niveau d'éducation.

À notre époque de progrès économique, social et technologique, la souplesse et la capacité d'adaptation sont déterminantes. C'est pourquoi on s'accorde à reconnaître également, l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie, du développement et de l'actualisation des compétences de chacun. L'investissement en formation initiale n'est pas seul en jeu, mais compte aussi ce que l'on apprend sur le lieu de travail, et, de façon informelle, en famille ou ailleurs.

Le niveau d'investissement dans le système éducatif joue un rôle dans ses réussites mais n'y est pas exclusivement lié. D'autres éléments ont leur importance tels que la façon de prendre en charge la difficulté scolaire, la précocité ou non des paliers d'orientation, les modes d'évaluation des élèves, le « climat » des établissements...

L'investissement dans l'éducation et la formation aide donc à valoriser le capital humain, c'est-à-dire à développer les aptitudes qui sont essentielles pour l'épanouissement personnel, la croissance économique, la promotion individuelle et la réduction des inégalités.



© NAJA

Nouvelles technolo

Nicolas Sarkozy a annoncé, dès le 4 juillet, le lancement d'un « plan de grande ampleur de caméras en France », ce qui pose la question des libertés.



Faut-il sourire ?

Les 29 et 30 juin derniers, des tentatives d'attentats étaient en partie déjouées à Londres et Glasgow. Des suspects étaient très vite arrêtés, notamment grâce aux images fournies par les caméras de vidéosurveillance.

Il est vrai que la Grande-Bretagne possède, à elle seule, plus de quatre millions de caméras ! Il n'en fallait pas plus au nouveau gouvernement de Nicolas Sarkozy pour annoncer, dès le 4 juillet, le lancement d'un « plan de grande ampleur de caméras en France ».

Concrètement, le gouvernement veut tripler les capacités de vidéosurveillance existant actuellement en France, pour « couvrir le plus large territoire possible ».

Pour parvenir à ses fins, Michèle Alliot-Marie souhaite pouvoir interconnecter les réseaux et les images provenant des dispositifs existants, comme ceux de la RATP ou de la SNCF, ou encore des grands magasins.

Plusieurs centaines de millions d'euros

S'il se défend de faire du « Big Brother », le gouvernement n'injectera pas moins de « plusieurs centaines de millions d'euros » dans l'interconnexion et les équipements à réaliser, sans donner plus de précisions.

Les caméras de vidéosurveillance ont été installées dans les grandes villes européennes au début des années 2000... Les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis, ou plus récemment ceux de Londres en juillet 2005 ont justifié leur généralisation au nom de la lutte contre le terrorisme.

Pourtant, leur efficacité n'a jamais été formellement démontrée. Si elles réduisent le sentiment d'insécurité (uniquement dans les endroits où elles sont installées), elles n'ont pu prévenir aucun des attentats ayant eu lieu sur le sol européen.

Codes-barres, puces RFID, identités biométriques

Par ailleurs, en matière de délinquance, elles ne font en général que déplacer le problème, vers les zones moins surveillées, ou moins éclairées. Leur principal intérêt réside plutôt dans la recherche des auteurs des infractions commises.

Dans le cas des attentats de Londres cependant, si les caméras ont permis la diffusion des images de certains suspects, leur arrestation reste essentiellement le fruit du travail de recoupement des informations recueillies par les policiers.

On aurait tort cependant de ne s'inquiéter que du développement de la vidéosurveillance. Le développement des nouvelles technologies permet aujourd'hui en effet de multiplier les possibilités de traçage des individus dans tous les actes de la vie quotidienne ou professionnelle : cartes bancaires, codes-barres, puces RFID (Radio frequency Identification) que l'on peut implanter partout, y compris sous la peau, cartes d'identités biométriques (prévues en France pour 2008).

La CNIL alerte

Une escalade telle que la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté), par la voix de son président

Quelle réglementation ?

En France, la vidéo surveillance obéit à un cadre réglementaire très précis, selon que l'on se trouve dans le domaine public ou privé. L'installation sur la voie publique et dans les lieux ou établissements ouverts au public, de systèmes de vidéosurveillance est régie par la loi du 21 janvier 1995. Elle est subordonnée à une autorisation du préfet, prise après avis d'une commission départementale, présidée par un magistrat de l'ordre judiciaire.

L'implantation de dispositifs de vidéosurveillance dans des lieux qualifiés juridiquement de « privés » (lieux de travail n'accueillant pas de public, établissements scolaires,...) relève des dis-

positions de la loi du 6 janvier 1978. Ils doivent en particulier n'être mis en œuvre que pour des finalités déterminées et légitimes, toutes dispositions devant être prises pour limiter la durée de conservation des données, garantir la sécurité des traitements et assurer une parfaite information des personnes sur leurs droits d'accès. Source : CNIL, www.cnil.fr

Combien de Caméras ?

En France, on recense environ 61 000 systèmes vidéo autorisés soit environ 300 000 caméras.

5000 caméras sont en service à la RATP, 10500 à la SNCF ; plus de 20 000 à Paris (dont 2000 dans les rues de la capitale).

gies et liberté

Pour la CNIL, « la majorité des Français n'ont pas conscience qu'aujourd'hui leur sphère de vie privée est en cause »

Alex Türk, a alerté publiquement dans son rapport sur le développement d'une « société de surveillance ». Pour Alex Türk, « la majorité des Français n'ont pas conscience qu'aujourd'hui leur sphère de vie privée est en cause ». La menace principale est qu'à échéance, il y ait une conjugaison de l'ensemble des dispositifs de surveillance, alors même que nous nous endormirions sur la question de la préservation des libertés individuelles. Et la CNIL, au-delà de ces mises en gardes, réclame surtout les moyens qui lui manque pour répondre aux nombreuses sollicitations dont elle fait l'objet, contrôler les dispositifs mis en place, lancer des campagnes d'information... La Commission dispose en effet d'un effectif trois ou quatre fois inférieur à ses voisins (Angleterre, Allemagne, Espagne) et se classe ainsi parmi les trois derniers pays européens.

Il reste que même un doublement de ses effectifs actuels ne permettra pas de répondre à toutes ses missions, tant la course au développement des nouvelles technologies fait exploser le nombre de réclamations et fait peser de nouvelles menaces sur les libertés. Résister à ces dérives dépend donc de la vigilance et de l'engagement de tous les acteurs sociaux.

EMMANUEL GUICHARDAZ

3 questions à Alain Weber, avocat : « Un climat de suspicion généralisée »

En quoi le renforcement annoncé de la vidéosurveillance en France constitue une menace pour nos libertés?

La vidéo surveillance crée un climat de suspicion généralisée. De plus, pour que ce soit efficace, il faut en permanence surveiller les gens. Enfin, on a constaté - notamment en Angleterre - que cela n'a jamais empêché des attentats criminels de se commettre. Et pourtant, chaque Anglais, à Londres, passe 300 fois devant une caméra!

En France, il n'a jamais été démontré que l'installation de la vidéosurveillance ait réduit la criminalité. Elle peut au mieux la déplacer: des rues bien éclairées (il faut une luminosité suffisante pour que les caméras puissent filmer) et surveillées, vers les endroits plus sombres et moins équipés. Au final, cela génère des inégalités territoriales.

Le rapport de la CNIL alerte, de manière plus générale, sur le développement d'une « société de surveillance »?

Le danger, aujourd'hui, c'est moins d'être fiché des centaines de fois, que de permettre les interconnexions entre les fichiers. Avec la biométrie par exemple, votre enfant va laisser une trace biométrique pour aller à la cantine, puis à la bibliothèque, et ensuite en salle informatique. Si ces éléments sont interconnectés, on saura où est son école, ce qu'il mange exactement, comment il navigue sur l'Internet. En fin de compte, on pourra tracer tous ses actes de vie quotidienne.

Peut-on se prémunir de toutes ces atteintes aux libertés individuelles?

Il faut garder à l'esprit les principes majeurs de la loi Informatique et Liberté: finalité et proportionnalité.



Alain WEBER, avocat, en charge des questions relatives aux libertés et à l'informatique à la Ligue des Droits de l'Homme

Face à une demande de création de fichier, il faut se demander quelle est sa finalité, si cela est bien nécessaire, et ce qui sera fait des données collectées. Et le citoyen doit obtenir des réponses!

De ce point de vue, l'alerte formulée par la CNIL, par la voix de son président constitue une prise de conscience que tout cela devient très pesant, et qu'il est nécessaire de réagir.

15 et 16 septembre Journées du patrimoine

Plus de 12 millions de visiteurs en 2006 sur 15 000 sites. Les journées du patrimoine mobilisent les Français qui apprécient d'aller à la rencontre des bâtiments nationaux. Leur valorisation



©Mucchielli/NAJA

mêle l'histoire de France aux techniques de construction. C'est pourquoi cette année, le week-end du 15 et 16 septembre, le ministère de la Culture a choisi pour thème : *Les métiers du patrimoine, des hommes et des femmes au service des biens culturels*. Le savoir-faire traditionnel, la technique contemporaine de la conservation et la restauration seront donc au cœur de la manifestation avec artisans, compagnons, archéologues, architectes, associations de sauvegarde. Ces métiers anciens et les nouveaux, pour la plupart méconnus du public, feront l'objet de démonstrations.

L'intérêt de la manifestation est aussi suscité par les ouvertures exceptionnelles de lieux habituellement fermés aux visites : siège de télévision publique, chantier naval, ateliers, patrimoine religieux, culturel, châteaux...

Des expositions en hommage à Vauban sont accueillies dans différents lieux. Le programme complet des Journées européennes du patrimoine est disponible au point d'information du ministère, du 10 au 19 septembre (182, rue Saint-Honoré, 0820 202 502) ou sur www.culture.fr.

Signalons que le Conseil de l'Europe a repris l'idée et désormais 49 pays participent aux journées du patrimoine.

Arcimboldo le magnifique

Le nom de l'artiste milanais (1526-1593) évoque immédiatement les tableaux anamorphiques de ses séries des quatre saisons, des quatre éléments et des métiers réalisées en marge de



©DR

sa fonction de portraitiste au service des Habsbourg durant 25 ans. Dessinateur de costumes, inventeur de jeux d'eaux, conseiller artistique, c'est un esprit des plus fertiles de l'époque maniériste. La disparition ou la non reconnaissance de nombreuses de ses œuvres explique qu'il a rarement fait l'objet d'exposition, cette toute première monographie est donc à saluer.

Du 15 septembre au 13 janvier 2008
Musée du Luxembourg

Mais le design c'est quoi ?

L'exposition *Design contre Design* se propose d'inventorier l'immensité des champs d'intervention du design depuis son invention. Le design fut le moteur d'une production innovante jusqu'à aujourd'hui, mais depuis les années 60, le vocable a perdu de son sens tant et il est galvaudé, synonyme du "bien dessiné", de "l'objet tendance". Sans tracer une histoire

chronologique qui serait complexe, l'exposition confronte et met en parallèle objets et meubles créés depuis la révolution industrielle à aujourd'hui.

Du 23 septembre au 7 janvier 2008

Galerias nationales du Grand Palais

Picasso cubiste et... En mémoire de Guernica

Les Demoiselles d'Avignon ont cent ans cette année et le musée Picasso fait sa rentrée 2007 avec une rétrospective de son génial créateur qui révolutionna l'art de 1906 à 1927. Au même moment, une exposition en mémoire de Guernica est organisée autour de l'œuvre photographique de Gilles Peress qui, à travers l'Irlande, le Rwanda, le Darfour... actualise les atrocités que Picasso a dénoncées dans sa fresque historique. Du 19 septembre au 7 janvier 2008.

www.musee-picasso.fr

Rentrée avec Olivier Debré

Cet été, cinq musées en France ont présenté chacun une facette de l'œuvre du peintre Olivier Debré (1940-1999). Angers, Cahors, Millau, Roanne et Saint-Cirq-Lapopie se partagent la tâche de nous faire revoir quelques-unes des plus belles pages de l'histoire de l'art abstrait du xx^e siècle. Olivier Debré a toujours créé en s'immergeant



©Y. Tréviers/NAJA

dans la peinture, cherchant une quasi-fusion avec le réel ou avec la nature, sans mysticisme. L'œil de l'artiste est vif, la riche palette des couleurs est d'une émouvante justesse. Du petit tableau au monumental monochrome, l'univers est toujours très construit et dynamique. Musée des Beaux-Arts d'Angers jusqu'au 4/11 Musée Henri-Martin de Cahors jusqu'au 1/11 en partenariat avec le Musée Rignault de Saint-Cirq-Lapopie jusqu'au 1/10 Musée de Millau jusqu'au 31/10 Musée des Beaux-Arts Roanne jusqu'au 4/11

Barcelone 1947-2007

La fondation Maeght de Saint-Paul de Vence est née en 1964 de l'amour pour l'art d'un couple exemplaire. L'aventure se poursuit avec d'ambitieuses expositions qui retracent le lien que les deux collectionneurs ont su tisser tout au long de leurs vies avec les artistes, constituant une collection d'œuvres majeures modernes et contemporaines. L'exposition Barcelone 1947-2007 évoque particulièrement l'art catalan de cette période autour de deux maîtres de l'histoire de l'art, Tàpies et Miro, et par là même le rayonnement de la capitale de la Catalogne. fondation-maeght.com

Rentrée littéraire : l'inflation

L'inflation éditoriale qui caractérise les rentrées littéraires depuis quelques années s'amplifie encore cette automne. 772 romans sont ainsi annoncés rendant bien difficile le choix du lecteur.

Ils étaient 683 l'an dernier, ils seront 772 cette année, accusant une hausse non négligeable de 13 %. Le nombre de nouveaux romans ne cesse d'augmenter à chaque rentrée depuis la fin des années 80. Tout se passe comme si les éditeurs avaient besoin de multiplier les marques sur les rayons d'hypermarchés avant que le couperet suprême, le prix littéraire, ne vienne donner quelque chance à leurs poulains. Aucun libraire, bien entendu, ne peut se permettre d'offrir en magasin l'ensemble de ces 772 romans. Encore moins de les lire pour pouvoir ensuite les proposer. Quant aux éditeurs, ils rivalisent d'ingéniosité pour faire parler des livres : un procès ici entre deux auteures qui s'accusent de plagiat, un portrait de Président pour une autre auteure qui joue les journalistes, des peuples en veux-tu en voilà pour s'assurer un passage dans les colonnes de journaux. Et le lecteur dans tout cela, comment peut-il s'y retrouver ?

Internet à la page

La presse a joué son rôle, multipliant les propositions et les notes de lecture dans les quotidiens et des hebdomadaires. En collaboration avec les éditeurs, les *Inrockuptibles* ont même publié une édition spéciale de 66 pages, au format livre de poche, dans laquelle on trouve, sans commentaire, "16 extraits des meilleurs romans de l'automne". Cette brochure est diffusée gratuitement en librairie.

De même que l'édition du fameux *A la page*, un magazine lancé il y a plusieurs années par un libraire aixois Sidney Habib, écrit par des libraires et des bibliothécaires aidés de quelques étudiants et auteurs en mal de finances. Le numéro 114, entièrement consacré à la rentrée, propose près de deux cents notes de lecture, de la brève à la triple page.

On trouve également sur internet de nombreux sites de sélection écrits par des professionnels ou par les internautes.

Les fans de Télérama et France Culture



Le libraire s'impose plus que jamais comme un conseiller pour la lecture

pourront également suivre la sélection organisée par les deux médias (voir ci-contre).

Un peu d'humour

Enfin, les lecteurs blasés de tant d'éditions dont on a souvent du mal à comprendre l'intérêt, pourront lire l'ouvrage pamphlet de Pascal Fioretto (*Et si c'était niais*, édition Chifflet&Cie) qui pastiche nos "grands écrivains", de Bernard-Henri Lévy à Frédéric Beigbeder et Christine Angot, en accentuant le côté niais de leurs écrits.

Il faut donc s'armer de courage pour trouver la littérature dans tout cela. À moins de faire comme le vieux sage : lire les textes réputés et laisser passer la tourmente. D'autant que parmi les dernières publications, quelques valeurs sûres (Günther Grass, Norman Mailer et sa biographie d'Hitler...) laissent le temps d'attendre. Celui-ci fera ensuite une plus sûre sélection. C'est plus difficile pour briller dans les conversations, mais c'est tellement plus agréable.

JACQUES MUCCHIELLI

La sélection France Culture et Télérama

Face à l'inflation littéraire, France Culture et Télérama ont eu la bonne idée, il y a trois ans, de réunir douze de leurs journalistes afin d'établir une sélection.

Le 28 août dernier, douze romans français et douze étrangers ont été sélectionnés et sont présentés le 8 septembre à 20 heures, en direct du Théâtre de la Colline.

Et en présence de plusieurs écrivains sélectionnés qui sont :

Littérature française : Olivier Adam, *À l'abri de rien* (L'Olivier); Marie Darrieussecq, *Tom est mort* (Pol); Christophe Donner, *Un roi sans lendemain* (Grasset); Philippe Forest, *Le nouvel amour* (Gallimard); Linda Le, *In memoriam* (Bourgeois); Michèle Lesbre, *Le canapé rouge* (Sabine Wespieser); Eric Reinhardt, *Cendrillon* (Stock); Olivia Rosenthal, *On n'est pas là pour disparaître* (Verticales); Antoine Volodine, *Songes de Mevlido* (Le Seuil); Cécile Wajsbrot, *Conversations avec le maître* (Denoël).

Littérature étrangère : Zsuzsa Bank, *L'été le plus chaud* (Bourgeois); Horacio Castellanos Moya, *Le bal des vipères* (Les allusifs); Mark Z. Danielewski, *O Révolutions* (Denoël); Joan Didion, *L'année de la pensée magique* (Grasset); Jonathan Franzen, *La zone d'inconfort* (L'Olivier); Daniel Mendelsohn, *Les disparus* (Flammarion); Joseph O'Connor, *Redemption Falls* (Phébus); Sergi Pamies, *Le dernier livre de Sergi Pamies* (Jacqueline Chambon); Norman Rush, *De simples mortels* (Fayard); William T. Vollmann, *Central Europe* (Actes Sud).

La Cité de l'architecture

La Cité de l'architecture et du patrimoine est inaugurée le 15 septembre au Palais de Chaillot. L'architecture se manifeste ainsi comme une synthèse de notre société démocratique, le citoyen se sent concerné par tous les enjeux de la construction, de l'esthétique, de l'urbanisme, du développement durable et de la valorisation du patrimoine.

La Cité de l'architecture et du patrimoine est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication. Elle a pour mission d'assurer la promotion de l'architecture patrimoniale et contemporaine en France. Avec

un parcours permanent spectaculaire. Et aux professionnels, à travers conférences et expositions d'actualité.

Un patrimoine

L'histoire du lieu dans lequel s'installe la Cité ne peut que participer au projet d'aujourd'hui mené par l'architecte Jean-François Bodin. Avant de devenir Palais de Chaillot, le Palais du Trocadero fut édifié pour l'exposition universelle de 1878. Après le rapport de Viollet-Leduc sur la création d'une exposition permanente des chefs-d'œuvre de la sculpture médiévale, le ministre de l'Éducation nationale Jules Ferry engagea le gouvernement dans la réalisation d'un nouveau musée avec comme mission d'être « *aux artistes, aux savants, aux ouvriers de l'art et d'industrie une source d'informations entièrement nouvelle* ». Ainsi est né le Musée de la Sculpture comparée, devenu par la suite le Musée des Monuments français. En 1937, l'exposition internationale donna l'occasion d'une transformation par l'architecte Carlu qui aménagea les sous-sols du bâtiment, créant de nouveaux espaces : une salle de

spectacle enterrée qui abritera le TNP de Jean Vilar, et des galeries de peintures murales qui accueilleront plus tard le musée du cinéma et la cinémathèque. Les deux institutions occupèrent les lieux jusqu'à la fin du XX^e siècle où fut décidé leur installation à Bercy. Fut alors repensée l'affectation du bâtiment monumental dans son intégralité par la Cité de l'architecture et du patrimoine. Son ouverture fut initialement annoncée en 2000. Reportée après maintes complications, hésitations, revirements scientifiques, elle n'en est que plus attendue aujourd'hui.

Un chantier exemplaire ?

Le maître d'œuvre, pour le ministère de la culture et de la communication, est l'architecte Jean-François Bodin, concepteur du projet de la Cité. La réalisation fut pilotée par l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EMOC). L'architecte a affronté les affres de la commande publique : pas moins de sept ans de retard, de polémiques aussi. Un projet d'architecture ne va jamais sans douleur (et plus encore une réhabilitation), ce projet n'échappa pas à la règle. Mais c'est d'autant plus affligeant que le projet du musée du Quai Branly a lui été réalisé en un temps record.

L'ouverture des portes de la Cité s'est finalement faite en trois étapes. En novembre 2006, avec les galeries d'actualité qui présentaient une sélection de projets en cours. En mars 2007, les galeries d'expositions temporaires s'ouvraient sur une programmation augurant une série de cycles : les monographies d'architecte avec *Portzamparc*, *Rêver la ville* ; l'état des lieux de l'architecture avec, sur des écrans géants, 150 projets des trente dernières années, . En images, sans commentaires ni maquettes, *Avant-Après, architectures au fil du temps* fut la première grande exposition. Lui succédera l'exposition Vauban, jusqu'à fin 2007.

Pourquoi une cité ?

La Cité de l'architecture et du patrimoine reflétera-t-elle l'admiration



« Ateliers pédagogiques dans la galerie Davioud »

© Cité de l'architecture et du patrimoine/DIR

ses 23 000 m², c'est le plus grand centre d'architecture au monde, réunissant trois départements : le musée des Monuments français, l'Institut français d'architecture et l'École de Chaillot qui forme les architectes du patrimoine. Elle veut ouvrir l'architecture au grand public, avec

Les expositions

La Cité de l'architecture s'ouvre au public le 15 septembre à l'occasion des journées du patrimoine.

La première exposition de la galerie d'architecture moderne et contemporaine *La peau, entre texture et ossature* traite de l'enjeu que représente l'enveloppe du bâtiment.

Dans la Galerie des moulages, l'exposition-atelier *Qu'est-ce que tu fabriques ?* met en scène des tours emblématiques du monde entier depuis leur invention à aujourd'hui, les enfants sont invités à construire leur propre tour...

La nouvelle exposition d'une des galeries d'actualité montre la maquette au 1/6^e de



© PAULINE RIVAUDINA

la maison idéale que sept femmes architectes ont été invitées à réaliser ensemble, c'est *La villa de Mademoiselle B*.

Le salon de l'IFA est un lieu d'expérimentations architecturales, on y découvre le projet de deux architectes qui traitent d'un immense problème de notre époque : la destruction de l'environnement naturel.

entre au patrimoine

L'entrée du public, place du Trocadéro, donne accès aux 8 000 m² des trois galeries permanentes du musée qui montre l'architecture du XII^e siècle à nos jours. C'est aussi l'entrée des grandes expositions temporaires et des ateliers pédagogiques et celle, gratuite, de la bibliothèque.

© Cité de l'architecture & du patrimoine/Nicolas Borel 2007

qu'inspirent les grandes réalisations architecturales publiques d'hier et d'aujourd'hui ou rapprochera-t-elle l'architecte du citoyen (rappelons qu'en France, rares sont les habitations individuelles qui sont le fruit d'une réflexion architecturale...).

François de Mazières, président de la Cité, la définit comme « *un grand centre de diffusion de la connaissance pour tout ce qui touche à la qualité de l'architecture, à la valorisation du patrimoine et à la préservation de l'environnement urbain. S'adressant aussi bien au grand public qu'à des acteurs plus spécialisés...* ». Car l'autre mission de la Cité est d'offrir aux spécialistes des deux domaines, architecture et patrimoine, « *les enseignements dispensés par l'École de Chaillot, une bibliothèque et un centre d'archives, un auditorium, des lieux de rencontres, des échanges qui permettront à la Cité de jouer pleinement son rôle de centre culturel pluriel, dédié à la promotion du présent comme du passé.* »

Avec ce nouveau musée, Paris s'illustre à nouveau internationalement en choisissant un thème futuriste.

VÉRONIQUE GIRAUD

3 questions à François de Mazières : "Un intérêt grandissant pour l'architecture"

Quelle nouveauté représente la Cité pour le grand public?

La Cité a trois départements, musée, architecture contemporaine, formation. Les grandes galeries du musée sont conçues pour le public, pour le sensibiliser de façon extrêmement parlante à l'architecture et à notre patrimoine. L'approche de la Cité est très innovante, un rapprochement entre architecture et patrimoine, cela ne s'est jamais vu. Et le gouvernement a choisi un lieu très symbolique, situé au cœur de Paris, abritant des galeries très spacieuses, c'est un site d'exception.

La création de la Cité et sa dimension posent la question de la place de l'architecture française.

Je pense que notre société est à un tournant. Il s'agit

peut-être d'un concours de circonstances mais on vit un intérêt grandissant pour l'architecture. La prise de conscience collective aboutit à des phénomènes de synergie. De plus en plus d'architectes sont consultés sur les questions d'urbanisme afin de répondre à la question fondamentale du bien-être de tous et du développement durable. C'est un point fort de notre programmation. La clé de la qualité architecturale est dans les mains des élus. Ceux-ci sont très peu formés, ils réagissent plutôt à l'écoute de la population. En mobilisant les gens, les choses peuvent changer. Il faut espérer que la Cité rendra l'architecture plus populaire.

Le fait de créer un lieu unique pour la promotion,



François de Mazières, énarque de 44 ans, préside la Cité de l'architecture et du patrimoine pour trois ans.

la valorisation, la formation valorise-t-il les rencontres des spécialistes?

C'est l'angle de la Cité, son objectif, c'est le décloisonnement de l'architecture. Deux espaces ont été aménagés pour recevoir les directeurs de la communication des entreprises, des institutions, les stylistes, le monde de la mode. Si on veut la populariser, il faut plaire aux décideurs du moment. Ils viennent, invités à une soirée, dans les deux appartements et leur terrasse avec vue unique sur Paris que nous avons aménagée pour les rencontres.

Ce mois-ci, nous avons rencontré **Marc Restellini**, le directeur de la Pinacothèque de Paris. Inaugurée en juin dernier place de la Madeleine, elle installe curieusement l'art moderne et contemporain au milieu des boutiques de mode et de luxe.

Quelle est l'originalité de la Pinacothèque de Paris ?

Ce nouveau lieu culturel a définitivement ouvert ses portes, mi-juin, place de la Madeleine à Paris. Il a pour ambition d'exposer des œuvres peu montrées en France, et ce de façon originale et pédagogique. L'idée est d'apporter un complément de programmation à ce que font les musées habituellement. Nous essayons d'être décalés par rapport aux « grandes messes » qu'organisent les grands musées tels qu'Orsay ou le Grand Palais, par exemple, pour présenter les créations des artistes de façon plus personnelle.

D'une surface d'environ 2 000 mètres carrés, répartie sur trois niveaux, le nouveau bâtiment accueille, pour sa première exposition, des œuvres qui n'ont encore jamais été présentées en France, de l'un des artistes américains les plus représentatifs du mouvement Pop Art : Roy Lichtenstein (1923-1997).

Pourquoi avoir choisi les œuvres de Roy Lichtenstein pour la première exposition de la Pinacothèque ?

Parce que cela faisait 25 ans qu'il n'y avait pas eu d'expositions de Roy Lichtenstein en France, or il s'agit tout de même du plus grand artiste « Pop Art » avec Andy Warhol. Puis Roy Lichtenstein est innovant parce qu'il a créé un pont entre l'Europe et les États-Unis : il se réfère à nos vieilles valeurs européennes et les mélange avec celles de la culture américaine, comme les « comics » (bandes dessinées), par exemple.

Baptisée « Roy Lichtenstein : Évolution », l'exposition présente 97 œuvres offrant une vision complète et inédite des différentes étapes du procédé de création de l'artiste. Elle s'organise autour de plusieurs



© Tanguy Cadieu



sélections - des années 1970 aux années 1990 - de séries d'esquisses préliminaires qui ont conduit l'artiste à réaliser des collages, eux-mêmes utilisés pour des peintures, estampes ou sculptures définitives.

Nous avons organisé cette exposition de façon à présenter de façon claire et pédagogique le cheminement artistique de Roy Lichtenstein et son processus de création. On peut ainsi découvrir les objets qui ont inspiré l'artiste, les premiers croquis qu'il a réalisés, le travail composite produit et enfin ses œuvres définitives.

La dimension pédagogique est donc une priorité pour la Pinacothèque ?

Oui. Nous souhaitons que l'exposition Roy Lichtenstein soit

MARC RESTELLINI

Depuis 1992, Marc Restellini, historien de l'art, s'ingénie à proposer des solutions grand public pour permettre à chacun de s'approprier sans complexe l'héritage culturel dont tout être devrait être le dépositaire privilégié. Musée Tobu à Tokyo (1992), du Luxembourg (2001-2003), National Gallery à Tokyo (2008)... Marc Restellini a investi le 15 juin 2007 le 28 Place de la Madeleine, pour une nouvelle aventure artistique.

pédagogique et je pense que cette dimension fonctionne bien puisque beaucoup de jeunes visiteurs viennent à la Pinacothèque. Entre la mi-juin et août, le lieu a accueilli pas moins de 25 000 visiteurs, un chiffre satisfaisant compte tenu de la période des grandes vacances. L'exposition prendra fin le 23 septembre. La Pinacothèque accueillera alors, à partir du 10 octobre, les tableaux de l'artiste français Chaïm Soutine, des œuvres qui n'ont pas été exposées à Paris depuis plus de quarante ans.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNA MUSSO



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

 N° Indigo 0 825 33 30 30

015 410 52 44

BESOIN D'UNE AIDE POUR L'IUFM ? LEVEZ LA MAIN ET CLIQUEZ



WWW.ESPACE-EDUCATION.FR

- La MAIF a créé www.espace-education.fr, en partenariat avec l'éditeur Rue des écoles. Ce site propose, aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'éducation, des outils pédagogiques pour s'évaluer, progresser et réussir. Assureur privilégié des enseignants, la MAIF est naturellement tournée vers la promotion de leur métier.
Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PREMIER D'UN APPEL LOCAL